

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 8 décembre 2011, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il indique que la conseillère municipale, Mme Aline Ruchonnet, aura quelques minutes de retard. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Il constate la présence d'une délégation des Commerces indépendants d'Erguël (CIDE), composée de MM. Bruno Migliori, Xavier Jobin, Laurent Bühler et Jean-Rodolphe Küng.

M. Pierre Jeanneret, président, demande s'il y a des changements à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de changement à l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Plan de quartier "Les Savagnières", révision partielle : décision
6. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier" : décision
7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 3'140'000.-, figurant en grande partie au budget des investissements, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et des fontaines; réseau d'évacuation des eaux claires parasites) et des aménagements de surface lors des étapes de réfection de la route cantonale nos 5 à 7 ainsi que pour les travaux préparatoires à la réalisation du plan de quartier "Centre ville" – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 365'000.-, figurant au budget des investissements, avec prélèvement de CHF 180'000.- sur le fonds "Projets de développement", pour la réalisation de l'agrandissement côté Ouest du bâtiment de l'Office du tourisme – décider du mode de financement : décision
9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 130'000.- brut, ne figurant pas au budget des investissements, pour une nouvelle exposition permanente du Musée de Saint-Imier dans le cadre de son 150<sup>e</sup> anniversaire – décider du mode de financement : décision
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions
14. Divers et imprévu
15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2012
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président

- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Armel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabian Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés: M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), M. Vincent Scheidegger (SOC) et M. Johan Vermeille (SOC)

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat, maire, M. Raymond Glück, vice-maire, Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Patrick Tanner, M. Michel Jeanneret et M. Christian Schluep.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain, Le Quotidien jurassien et M. Blaise Droz, Le Journal du Jura.

Public : Une délégation des Commerces indépendants d'Erguël (CIDE), M. Bruno Migliori, M. Xavier Jobin, M. Laurent Bühler et M. Jean-Rodolphe Küng.

M. Pierre Jeanneret, président, constate l'absence excusée de M. Silvio Dalla Piazza, AJU, scrutateur.

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose M. Thierry Egli, AJU".

M. Thierry Egli, AJU, officiera en qualité de deuxième scrutateur pour la séance de ce soir.

Il n'y a pas d'opposition.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011

Le procès-verbal du 20 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Vous avez trouvé sur vos tables, la plaquette éditée par la Compagnie des Montres Longines suite au lancement de la nouvelle collection "The Longines Saint-Imier Collection". Je remercie la maison Longines pour cet ouvrage. J'ai reçu une lettre de remerciements du Corps de musique pour le discours du 1<sup>er</sup> août. Je les remercie de m'avoir invité. J'ai participé à l'inauguration du Centre jurassien d'archives et de

recherches économiques (Cejare) et de Mémoires d'ici. Ils disposent maintenant de locaux et d'une infrastructure magnifiques. A nous maintenant d'en profiter. J'ai également pris part à l'ouverture du Comptoir imérien, Erguël Expo, dont je félicite les organisateurs et les exposants. Ma dernière représentation a été celle que j'ai effectuée lors de la cérémonie des Promotions civiques qui a eu lieu à la buvette du FC Saint-Imier et qui s'est déroulée de façon très conviviale et sympathique."

M. Stéphane Boillat, maire : "Concernant l'immeuble Beau-Site 25 (ancienne école enfantine) : dans sa séance du 20 octobre 2011, le Conseil de ville a approuvé la vente de l'immeuble Beau-Site 25 pour un prix minimum de CHF 530'000.-, et chargé le Conseil municipal d'y procéder. Le Conseil municipal a fixé la procédure à suivre, et l'a mise en œuvre dès l'échéance du délai référendaire. Des annonces ont paru, suscitant déjà de l'intérêt. Le délai pour la remise des offres a été fixé au 15 février 2012. C'est sur cette base que la procédure se poursuivra, et que la vente pourra intervenir. Votre conseil sera tenu informé de l'évolution du dossier.

Concernant le sujet : "Fusion Vallon de Saint-Imier" : A l'heure où les projets de fusion sont de plus en plus d'actualité, voire même une réalité tangible, ainsi que nos voisins du Val-de-Ruz l'ont démontrée, les communes du Vallon de Saint-Imier ne sont pas demeurées en reste. Comme vous le savez, un sondage a été mené, en des termes identiques, auprès des 7'101 citoyennes et citoyens (sur 10'632 habitants) des communes de Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan et La Ferrière. 2403 citoyennes et citoyens, dont 879 à Saint-Imier, ont répondu. C'est un taux de réponse très élevé, qui témoigne de l'intérêt pour ces enjeux. Le Conseil municipal remercie toutes les citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de participer à ce sondage. Globalement et en bref, une majorité se dégage pour l'étude du renforcement des collaborations (68,5 % à Saint-Imier), mais également pour l'étude d'une fusion (54,8 % à Saint-Imier). Lorsqu'il s'agit de choisir entre ces deux options, la majorité (51,8 % à Saint-Imier) préfère l'étude du renforcement des collaborations à l'étude d'une fusion. Dans le cadre de l'enquête, plusieurs questions ont été posées. Certaines concernaient l'appréciation de la qualité des prestations communales. Avec presque 80 % de répondants tout à fait et plutôt satisfaits, notre commune arrive en tête. Toutes les communes enregistrent des résultats très favorables. Les citoyennes et citoyens étaient également appelés à indiquer dans quels domaines ils attendaient des effets positifs ou négatifs d'un rapprochement. Selon les réponses données dans notre commune, des effets positifs, voire aucun changement, sont attendus, à des degrés divers, dans les domaines suivants : poids de la communes face à l'extérieur, développement de la commune, mobilité et transports, coût des prestations communales, qualité des prestations communales, vie associative et culturelle et recrutement du personnel politique. Les craintes de changement négatif sont plus élevées (de l'ordre de 20 % des réponses) dans les domaines suivants : niveau des impôts et des taxes, services de proximité et identification des citoyens à leur commune. Ces éléments démontrent que les réponses données sont le fruit d'une réflexion aboutie. En effet, chacun sait que les quotités d'impôts et les taxes sont très différentes. Selon les derniers chiffres disponibles, notre commune est celle qui propose la quotité générale (prise en compte de la quotité d'impôts et des taxes, période 2008-2010) la plus basse avec une quotité générale de 2,09, tandis que d'autres communes se situent vers 2,7. Cela veut dire que la question des finances devra être étudiée et traitée avec soin. Ces résultats ont été rendus publics le 26 octobre 2011. Le 23 novembre 2011, les exécutifs des 8 communes ainsi que les secrétaires et chancelier communaux se sont rencontrés pour convenir ensemble de la suite à donner. Il a été décidé que chaque exécutif indiquerait, jusqu'en février 2012, s'il souhaite étudier la voie du renforcement de la collaboration, s'il souhaite étudier la voie de la fusion ou s'il souhaite que les deux études soient menées concomitamment. Le délai de février 2012 s'est naturellement imposé pour tenir compte du renouvellement des autorités qui est intervenu dans trois communes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Nous comptons que l'excellent esprit qui anime les exécutifs de nos 8 communes se traduira par un travail commun. Dès que la voie aura été choisie, il nous incombera de

réfléchir à la manière de prendre en compte le législatif imérien, afin de l'informer, voire si possible de l'associer aux travaux qui seront menés."

#### 4. Don du Conseil de ville

M. Pierre Jeanneret, président : "Je vous rappelle que sur la somme de CHF 2000.- que nous avons à disposition, nous avons déjà attribué CHF 1000.- au Japon suite aux catastrophes naturelles qui ont eu lieu dans ce pays. Je vous propose d'attribuer les CHF 1'000.- restant au Cartons du Cœur. Est-vous d'accord ?"

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 5. Plan de quartier "Les Savagnières", révision partielle : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu un rapport explicatif ainsi que la nouvelle réglementation et un plan.

En 1986, la Municipalité de Saint-Imier a adopté le plan de quartier "Savagnières". Ce plan a fait l'objet de modifications décidées par le Conseil général, le 11 juin 1998. Les modifications ont été approuvées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, le 4 septembre 1998, exception faite toutefois des articles 7 al. 2, 9 al. 3 et 11 al. 6 du règlement de quartier (RQ).

Le changement des circonstances intervenu depuis 1998 a donné lieu à un réexamen fondamental du plan de quartier "Savagnières" qui a débouché sur une révision totale du règlement de quartier et partielle du plan de quartier.

#### **Déroulement de la procédure :**

Le plan de quartier a été déposé du 9 octobre au 9 novembre 2009 pour participation de la population au sens de l'article 38 LC. Le 28 octobre 2009 une séance d'information publique a eu lieu. Trois prises de positions ont été déposées durant le dépôt public.

Les observations formulées ont eu principalement pour objet, les places de stationnement supplémentaires projetées dans le secteur A, le secteur D3 destiné à la construction d'un bâtiment multifonctions et l'affectation de la parcelle no 1513.

Il a été décidé de renoncer aux places de stationnement supplémentaires dans le secteur A au vue des contestations élevées par les intervenants et momentanément au secteur D3. La parcelle no 1513 a été affectée à une utilisation mixte "habitation de vacances et restaurant" à l'instar du plan de quartier originel.

Le 17 janvier 2011, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a rendu son rapport d'examen préalable. Une séance de mise au point a eu lieu avec ledit office, le 26 janvier 2011. Un accord a pu être trouvé sur l'ensemble des points litigieux soulevés. En particulier, le plan de quartier fait l'objet d'une représentation graphique plus parlante.

Les besoins de développer le secteur D du projet de révision du plan n'étant encore pas suffisamment concrétisés, notamment pas en ce qui concerne l'implantation d'un bâtiment

multifonctions, la modification de l'étendue de son périmètre et de son affectation ainsi que des prescriptions le régissant a été différée. Aussi pour ne pas mettre un frein du développement des constructions du secteur B, la présente révision partielle se limite aux secteurs du plan de quartier "Les Savagnières" situés au Nord de la route de Chasseral.

Déposé publiquement du 8 septembre 2011 au 8 octobre 2011, le plan de quartier a donné lieu à deux oppositions. A la suite des pourparlers de conciliation du 19 octobre 2011, elles ont été retirées.

### **Modifications principales du plan de quartier :**

Le plan de quartier reprend le périmètre et les contenus du plan de quartier du 28 septembre 1986 et de sa modification du 11 juin 1998.

Les places de stationnement destinées au secteur B (secteurs C1 du plan en vigueur) sont supprimées. Les places de stationnement destinées aux maisons de vacances sont aménagées ou dans une annexe accolée à celles-ci ou le long des routes d'accès.

Les places de stationnement de l'actuel secteur C2 sont déplacées et regroupées sur le site du monticule (secteur C1 et zone verte selon le plan en vigueur).

Les actuels secteurs D1 et D2 sont abandonnés et remplacés par l'affectation et les mesures de la police des constructions du secteur B.

La zone verte entre les actuels secteurs D1 et D2 est supprimée et attribuée au secteur B1. La zone verte à l'Ouest des secteurs D1 et D2 est maintenue en grande partie.

### **Modifications principales du règlement de quartier (RQ) :**

#### **Généralités**

Le règlement de quartier en vigueur laisse à désirer en ce qui concerne sa systématique et la précision de ses formulations. Il a été complètement restructuré et reformulé.

N'a été repris que le contenu des prescriptions qui répondent à un intérêt (public) affirmé. En outre, les lacunes du règlement de quartier (par exemple les dimensions des constructions admises dans le secteur A) ont été comblées.

#### **Affectation (art. 4 RQ)**

A l'instar du plan de quartier existant, l'affectation à des fins d'hébergement, de services et équipements touristiques est maintenue.

#### **Secteurs A et B; dispositions communes (art. 5 ss RQ)**

Ces dispositions posent le principe de l'intégration des constructions dans le site. Elles règlement en particulier l'aménagement des abords (plantations et clôtures), les allées d'arbres à constituer et la conservation des arbres protégés. Alors que le secteur B1 est exclusivement affecté à l'hébergement, le secteur B2 permet en outre la restauration (art. 5 RQ).

#### **Secteur A (art. 12 ss RQ)**

Le plan de quartier actuel ne règle que de façon très rudimentaire l'implantation des constructions dans le secteur A. Du tissu bâti existant se déduit :

- que les bâtiments principaux sont constitués de un, deux ou trois modules de dimensions identiques;
- que les annexes non habitées sont accolées côté amont et les vérandas et jardins d'hiver côté aval.

### **Secteur B (art. 19 ss RQ)**

Le secteur B règle l'implantation des constructions dans le secteur B. Par rapport à la réglementation actuelle, elle est orientée sur une implantation de constructions individuelles et jumelées. En outre, le stationnement des véhicules à moteur n'est plus collectif mais individuel en bordure de route ou dans une annexe accolée au bâtiment principal.

### **Secteur C (art. 27 ss RQ)**

Les secteurs C sont affectés au stationnement collectif des secteurs A, D et E.

Les articles 27 s RQ en règlent les modalités d'aménagement et d'exploitation.

### **Equipement de détail (art. 30 ss RQ)**

L'équipement des secteurs A et B fait partie de l'équipement de détail. Le règlement de quartier détermine les dimensions minimales et maximales des routes d'accès. Les coûts de construction et d'entretien sont entièrement à charge des propriétaires fonciers.

L'équipement de base en matière d'accès est assuré par la route de Chasseral.

### **Disposition finale (art. 32 RQ)**

Le nouveau plan de quartier abroge partiellement le plan de quartier du 28 septembre 1986 et sa modification du 11 juin 1998.

Sur préavis unanime de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal unanime préavise favorablement l'adoption de la révision partielle du Plan de quartier "Les Savagnières".

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Michel Bastardoz, SOC : "La fraction socialiste a étudié ce document avec attention et comprend que le secteur D soit pour l'instant laissé en attente, ceci pour dynamiser le développement du secteur B au Nord de la route de Chasseral. Route qui, bien entendu, fait partie de ce dernier. Les modifications apportées à l'ancien plan de quartier et la conservation de certains autres articles nous paraissent pertinentes, comme d'avoir laissé B2 en zone construction d'un restaurant et de logements de vacances. Peut-être que les Savagnières vont se développer fortement, en conséquence il est maintenant plus facile de garder un acquis que de demander une modification au plan de quartier plus tard. De même que la hauteur de 2,50 m en ce qui concerne les vérandas et les jardins d'hiver, ce qui assure une cohésion urbanistique avec ceux déjà construits. La fraction socialiste accepte ce plan de quartier "Les Savagnières"."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical approuve la révision partielle du Plan de quartier "Les Savagnières"."

M. Fabien Golay, AJU : "Après avoir étudié avec attention la révision partielle du Plan de quartier "Les Savagnières", la fraction alliance jurassienne recommande d'en accepter son contenu. Elle regrette toutefois que le secteur D du projet de révision n'ait pu être pris en compte. Une fois de plus, on est capable d'accélérer les procédures pour permettre la construction de nouvelles maisons individuelles, dont les bénéficiaires seront les quelques locataires, alors qu'un bâtiment multifonctions ou une éventuelle place de pique-nique profiterait à tous les randonneurs, skieurs et autres pratiquants des loisirs de montagne."

Au vote, le Plan de quartier "Les Savagnières", révision partielle, est accepté à l'unanimité.

#### 6. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion "Développement du commerce à Saint-Imier" déposée le 23 juin 2011 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

#### *Ouverture de la discussion :*

M. Francis Daetwyler, SOC : "La fraction socialiste n'est pas satisfaite du rapport qui nous est soumis ce soir. Nous estimons que ce rapport est superficiel. Il contient quelques informations prises à l'emporte-pièce. Une, dont je regrette qu'elle soit fautive, c'est lorsqu'on parle de l'augmentation de la population. On ne peut pas parler, sur le long terme, d'augmentation, car ce n'est pas le cas à Saint-Imier. Nous estimons qu'il y a de la place pour une action concertée des milieux économiques, mais aussi politiques d'une commune, et faire une réflexion de ce qu'on peut faire du centre de notre localité. Notre commune a une politique industrielle avec la mise en place de la zone industrielle. Personne n'a considéré que cette politique industrielle représentait une ingérence dans la marche de l'économie et que cela pouvait apporter un quelconque ombrage aux entreprises qui existent dans la localité. Pour jouer pleinement son rôle de centre régional, Saint-Imier a également besoin d'un secteur commercial dynamique. Il y a une réflexion à mener sur les conditions cadres qu'il s'agit de mettre à disposition pour qu'à l'avenir, également, le commerce local puisse se développer. Il y a des termes qui dérangent dans le rapport qui nous est soumis : d'un côté on parle d'ingérence de la commune, mais de l'autre on accepte volontiers que la commune participe financièrement à certaines actions, ce n'est pas cohérent. Quant aux espérances soulevées par la "manne" du stationnement payant, cela rappelle un peu les appétits suscités par les ventes d'or de la BNS, à la nuance prêt que les sommes en jeu ne sont pas exactement les mêmes, et qu'il faudra que beaucoup d'automobilistes, stationnant pendant beaucoup de demi-heures, pour que les recettes soient significatives. Plutôt qu'une manne, il s'agit plutôt d'une "manette" que l'on a ici. Le rapport parle assez longuement des mesures à prendre pendant le chantier. Nous ne contestons pas la nécessité de prendre des mesures de différents types, mais ce n'est pas l'objet de ce qui est demandé. Ce que nous demandons, c'est d'établir des perspectives de développement pour la suite et notamment une fois que le chantier sera terminé. La proposition de faire un Open Air est quelque chose de tout à fait sympathique, mais c'est une manifestation qui n'aura que quelques jours de durée. Je ne vois pas très bien quel caractère durable il pourrait avoir. La commission nous propose de ne pas lancer une étude, alors que dans son rapport elle indique que plusieurs localités, même plus importantes que la nôtre puisqu'on parle de La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Sierre, Renens, et Le Locle, l'ont fait. Par contre, on est prêt à mettre CHF 20'000.- pour des inaugurations. C'est très bien les inaugurations, mais mettre CHF 29'000.- dans une étude pourrait peut-être rapporter plus que les CHF 20'000.- des inaugurations. Dans la

mesure 9, on parle d'utiliser le fond de développement pour l'aide au commerce. Là, nous avons un début de réponse. Malheureusement, il n'y a aucune analyse digne de ce nom. L'essentiel des mesures qui sont décrites dans ce rapport sont des mesures à court terme, et pour l'essentiel directement liées au chantier. Encore une fois, il ne s'agit pas d'enlever de l'importance aux mesures à prendre durant les chantiers, mais ce n'est pas ce que la motion demande. Je constate, à part la mesure 9, esquissée de façon légère, qu'il n'y a quasiment aucune proposition émanant de la part de la commission, ce qui montre la nécessité d'établir une étude sur ce sujet. Le parti socialiste rejette le rapport qui lui est soumis et demande que l'étude qui est proposée soit réalisée."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "C'est avec beaucoup d'intérêt et d'attention que notre parti s'est penché sur le rapport faisant suite à la motion déposée par la fraction socialiste intitulée "Développement du commerce à Saint-Imier" déposée le 23 juin dernier. J'admets cependant que lorsque la motion a été déposée, qui faisait suite à de nombreuses autres motions socialistes, je me suis personnellement posé quelques questions quant à la pertinence. Tout d'abord je me suis demandé s'il était du ressort d'une commune de s'immiscer davantage dans de telles affaires qui relèvent de l'économie privée. Je me suis également dit qu'une telle réflexion avait déjà été longuement menée lors de la planification des travaux sur la route principale. La Municipalité a profité de ces travaux pour non seulement changer des tuyaux et tirer des câbles, mais aussi chercher à créer une nouvelle forme de convivialité au centre-ville, visant à le rendre plus attractif et par là même plus propice aux activités commerciales. La réponse à la motion était déjà toute trouvée. J'ai également été surpris qu'une telle motion émane des rangs socialistes. Mais sur le plan local, ce n'est pas la première fois que je constate un certain décalage idéologique. J'en arrivais donc à me poser des questions sur le bien-fondé de cette motion. Mais le règlement de notre conseil est ainsi fait qu'il n'offre aucune possibilité aux autres fractions de s'exprimer au moment où la motion est déposée. Ledit règlement permet ainsi à 7 conseillers de ville, soit moins du quart du législatif, de contraindre une commission, et par conséquent prioritairement un conseiller municipal, de devoir se pencher sur un sujet et pondre un rapport dans les 4 mois au plus tard. Avec tout ce que cela entraîne comme coûts pour la commune, et comme surcroît de travail pour les commissions. Le maire le relevait lors du précédent Conseil de ville, la motion a une définition très singulière à Saint-Imier, unique à ma connaissance. A mon sens, il faut que les conditions pour déposer une motion contraignante soient rendues plus compliquées. C'est pourquoi dorénavant notre fraction va proposer de manière beaucoup plus systématique qu'une motion contraignante soit remise à une commission temporaire ad hoc, ce qui obligera les motionnaires à en assumer la présidence, et par conséquent à faire le travail et à rédiger un rapport. Nous espérons que nous serons soutenus dans notre démarche par la troisième force du Conseil de ville. Pour en revenir au rapport proprement dit, la fraction alliance jurassienne rejoint les membres de la commission et approuve toutes les conclusions. Même si la réflexion qui a été faite ne répond certes pas exactement à l'intitulé de la motion socialiste, les mesures proposées après consultation d'une délégation du CIDE nous ont convaincus. Les commerces situés entre le ceff industrie et la place du Marché ont vraiment souffert des travaux cette année. S'il est possible de faire mieux pour ceux situés entre les deux places (signalisation, information, communication), nous pensons qu'il faut le faire. Nous sommes évidemment un peu désolés pour les autres qui n'ont pas pu en profiter mais espérons qu'ils reprendront pleinement leurs activités maintenant que les travaux qui les concernaient directement sont achevés. Réfléchir sur une révision du règlement des prêts économiques pour étendre éventuellement leur attribution aux commerces nous paraît une idée intéressante et nous l'approuvons également. Finalement, participer à hauteur de 20'000 francs à l'animation du "Pod" pendant la durée des travaux nous a également séduits. Nous soutiendrons par conséquent l'intégration d'une somme de 53'340 francs supplémentaires au budget de la réalisation des étapes 5 à 7 du réaménagement de la route cantonale (point suivant de notre ordre du jour) afin de financer les mesures proposées par la commission. Quant aux 28'640 francs nécessaires à la réalisation d'une étude approfondie sur la question de l'avenir des



commerces locaux à Saint-Imier qui serait confiée à la HE-ARC, elle n'a pas recueilli la majorité au sein de notre fraction. Souvent mise à contribution ces derniers temps, la commission économie et tourisme mérite d'être encore une fois chaudement remerciée de son engagement pour le développement de Saint-Imier. J'espère juste que ses membres, après un an d'intense activité, ne se fatigueront pas trop vite. Il faut les laisser aussi faire leur travail sans que nous, conseillers de ville, ne les sollicitons à tout bout de champ."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical demande une suspension de séance de 10 minutes."

M. Pierre Jeanneret, président, suspend la séance. Après 10 minutes de suspension, la séance est reprise.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical arrive à la même conclusion que le parti socialiste. La commission économique et touristique a plutôt traité la question relative au chantier. Nous regrettons également que pour les étapes 1 à 4 il n'y ait pas eu de meilleures mesures pour soutenir le commerce local. Certains commerces ont subi, pendant 3 ans, des préjudices commerciaux et des diminutions du chiffre d'affaires. Ce qui est proposé dans le rapport de la commission ne correspondant pas à nos attentes. Nous estimons que sous point 7, lorsqu'on votera le crédit d'engagement de CHF 3'140'000.-, les CHF 53'340.-, peuvent très bien s'intégrer dans le crédit des étapes 5-7 sans augmenter ce dernier. Si je prends le décompte de la deuxième étape suite à notre libération de crédit de CHF 800'000.- le 12 mars 2009, on arrive à un décompte définitif de CHF 609'745.78. Donc, on constate qu'on a toujours un peu de marge. Nous sommes très préoccupés et demandons au Conseil municipal de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires afin que les commerçants ne subissent aucun préjudice. En ce qui concerne la libération d'un crédit d'étude pour la Haute école de gestion nous ne voyons pas ceci d'un bon œil. Les CHF 28'640.- peuvent être utilisés d'une autre manière. Nous relevons dans le rapport de M. Petitpierre une phrase qui est intéressante qui dit : "C'est en effet en fonction des hypothèses de travail identifiées que cette question peut être traitée d'un point de vue financier, juridique et probablement éthique.". Jusqu'où le politique peut-il légitimement intervenir pour soutenir le commerce local et l'artisanat local ? Le problème est donc beaucoup plus complexe et doit être résolu au niveau de la commune. Dans le montant de CHF 28'640.- chaque branche a encore une spécificité tout à fait particulière et le rapport ne pourrait pas couvrir l'ensemble des commerces de la région. Voilà la prise de position du parti libéral radical. Nous soutenons, naturellement, très vivement le commerce local et demandons au Conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires, pour autant que le peuple accepte la libération du crédit des étapes 5 à 7."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Après les différentes déclarations que je viens d'entendre, je me permets d'apporter quelques commentaires à ce qui vient d'être relevé. Suite aux travaux de la commission économique et touristique et si votre Conseil le souhaite, plusieurs prestations en faveur du développement du commerce à Saint-Imier peuvent être considérées comme un concept de mesures cadres. Permettez-moi de les résumer encore une fois :

1. Un plan des mobilités est en cours d'élaboration. Ce travail permettra notamment une meilleure rotation des véhicules parkés dans la zone commerciale centre.
2. Un nouveau parking de 31 places au cœur du commerce local a récemment vu le jour.
3. La traversée de Saint-Imier et donc sa rue marchande, en cas d'acceptation par votre conseil puis par le corps électoral, sera rendue plus agréable et conviviale. De plus il est bon de constater que plusieurs ravalements de façades viennent s'ajouter à l'harmonie de cette nouvelle perspective architecturale.

4. L'élargissement des trottoirs permettra d'augmenter la place à disposition des commerces locaux, tout en favorisant la cohabitation entre piétons et automobilistes.
5. L'approbation par votre Conseil de ville, lors de la dernière séance, de se doter d'un règlement pour l'intégration de marquises, rendra également, nous l'espérons, notre rue principale plus propice à l'achalandage et donc au développement des activités du commerce local.
6. L'intégration aux marquises, en étroite collaboration avec les commerçants, d'une certaine unité d'enseignes publicitaires, rendra également le tout plus harmonieux.
7. La proposition d'utiliser la manne financière des places de parc à l'amélioration structurelle de la zone marchande par l'implantation de mobilier urbain, de bacs fleuris et éventuellement d'animations, permettra de compléter le nouveau visage du centre de Saint-Imier, à la fois urbain, vivant, animé et attrayant et donc, d'en augmenter sa fréquentation.
8. La proposition de réviser la réglementation actuelle du fonds de chômage et d'englober une réflexion permettant d'apporter un soutien lors de l'ouverture ou de la reprise d'une enseigne à Saint-Imier constitue également une piste importante pour le maintien et le développement du commerce local.
9. Finalement, une série de mesures, limitées dans le temps et spécifiquement liées aux travaux de revalorisation de la grand-rue, devra permettre aux commerçants de passer cette épreuve difficile dans les meilleures conditions possibles. Ces mesures qui vous sont soumises ce soir comprennent notamment :
  - l'instauration d'une collaboration étroite entre les commerçants et les maîtres d'ouvrage;
  - l'information de la clientèle des commerçants par des mesures de communication ciblée;
  - le renforcement de la signalisation routière et piétonne;
  - la possibilité d'organiser un ou l'autre manifestation afin de mettre en valeur la zone commerçante ainsi que la réalisation des travaux.

Ces différentes mesures proposées ce soir me semblent répondre à un concept de développement du commerce local correspondant aux capacités de notre ville. Ces dernières sont le fruit d'une collaboration entre l'association des commerçants (CIDE) et la commission économique et touristique. Elles se basent donc sur les attentes concrètes exprimées par les commerçants et elles me semblent objectives et adaptées. Pour en venir à l'offre de la Haute école de gestion ARC, je suis persuadé qu'une telle étude menée par l'Institut du management des villes et du territoire pourrait très probablement apporter des pistes de travail intéressantes. La question n'est pas là. Les réflexions d'une majorité des membres de la commission économique peuvent se résumer ainsi :

- Premièrement, est-ce le rôle de la Municipalité de mener une telle étude ? En effet, il semble à une majorité de la commission qu'une telle initiative doit venir des commerçants, et non du politique pour les raisons suivantes :
  - les commerçants sont concernés au premier chef par la réalisation d'une telle étude;

- une implication participative importante est demandée aux commerçants (entretiens individuels avec les commerçants, séances de groupe, ateliers de travail, communication du chiffre d'affaires, évaluation des perspectives d'avenir de chaque commerce, ...).
- Deuxièmement, les coûts d'une telle étude ne constituent que le début du processus et donc la base de travail. Votre conseil est-il disposé, en plus des mesures cadres proposés ci-avant, de mettre des moyens financiers et humains pour la réalisation des pistes de travail qui seront préconisées par l'étude ? La commune, dans ses réflexions d'économies, dispose-t-elle actuellement réellement des ressources nécessaires pour participer à un tel projet ?
- Troisièmement, de nombreuses études sont déjà existantes (pour preuve, en tapant "perspectives du commerce de détail" dans Google, 11'600'000 résultats sont recensés).

Si la commission avait mené de son propre chef cette étude, ne serait-on pas venu alors nous dire que la commission économique et l'exécutif se permettent de dépenser facilement l'argent du contribuable ? Vous l'aurez compris, il s'agit ici d'une décision politique que votre conseil devra trancher démocratiquement ce soir; et la commission se fera alors un plaisir de suivre l'avis du législatif et le cas échéant, de mener cette étude à bien si elle est souhaitée."

M. Patrick Linder, SOC : "Je sais que la période de Noël approche, mais ce soir M. Jean Luc Berberat, AJU, nous a fait un cadeau dont il aurait dû faire l'économie avec ses réflexions que je qualifie de bancales. Bancales car, à notre sens, soutenir le commerce c'est comme soutenir le développement industriel. Vous savez que ce point a été un succès dans notre zone industrielle. Soutenir le commerce, dans notre vision, c'est un peu comme soutenir la construction d'un immeuble, dont le financement et la gérance seraient dans un premier temps assumés par la commune. Je rappelle que la fraction alliance jurassienne, dont fait partie M. Jean Luc Berberat, avait déposé une motion qui allait dans ce sens. Je dois avouer que je ne comprends pas. Le parti socialiste souhaite le développement de notre village. Je dois encore rappeler à M. Jean Luc Berberat, AJU, pour répondre à ses critiques, que ce conseil dispose d'une possibilité lorsqu'une motion est déposée. Il s'agit de créer une commission spéciale. Je rappelle que ce conseil a accepté de remettre le traitement de cette motion à la commission économique et touristique. Je ne comprends pas les plaintes qui arrivent maintenant. J'aimerais encore dire que la motion est un outil de création. C'est un outil de création qui est extrêmement important et qui réside dans les lois du législatif. C'est une de ses prérogatives les plus importantes, puisque cela lui permet de lancer une série de dossiers. La discussion peut être très longue. Il y a une proposition claire ce soir. Il s'agit de renvoyer ce rapport à la commission. J'aimerais que l'on se prononce sur ce point."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous savez que votre règlement dit qu'un rapport doit être remis dans les quatre mois. Ce rapport est arrivé, et c'est peut-être la première fois, dans les quatre mois"

M. Michel Bastardoz, SOC : "Non, non...".

M. Stéphane Boillat, maire : "Il s'agit, à mon avis, de décider de la suite. De l'accepter ou de le refuser. On nous a dit que le Conseil municipal devait prendre des mesures et les intégrer dans la dépense. La dépense qui vous sera soumise, tout à l'heure, comprend un certain nombre de mesures, de promotions, de signalisations, qui sont donc déjà incluses. Ici, la difficulté vient du fait que les propositions qui sont faites par la commission dans son rapport provoquent des dépenses supplémentaires. Du point de vue théorique, lorsqu'une dépense supplémentaire doit être faite, elle ne peut pas être décidée par le Conseil municipal seul. Elle doit être intégrée au crédit et puis votée et présentée comme telle. Dire que sur la dépense, on dépensera moins au bout du compte, c'est soit nous inciter à prévoir un

dépassé, ou bien courir le risque qu'il faille attendre finalement la dernière année d'exécution du crédit pour voir s'il y a un montant disponible pour prendre des mesures de promotions. Il me paraît difficile de dire que les mesures qui sont préconisées doivent être réalisées, sans que le financement ne soit intégré dans la dépense."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci M. le maire pour ces explications. Je souhaite qu'on se prononce sur la proposition formelle qui a été faite à savoir, renvoyer ou non ce rapport à la commission économique et touristique."

Au vote, 16 conseillers de ville souhaitent voir le rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Développement du commerce à Saint-Imier" renvoyé en commission économique et touristique. 7 conseillers de ville approuvent ce rapport final tel que présenté. Il y a 0 abstention. Le rapport final est par conséquent renvoyé en commission économique et touristique.

7. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 3'140'000.-, figurant en grande partie au budget des investissements, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et des fontaines; réseau d'évacuation des eaux claires parasites) et des aménagements de surface lors des étapes de réfection de la route cantonale nos 5 à 7 ainsi que pour les travaux préparatoires à la réalisation du plan de quartier "Centre ville" – décider du mode de financement : préavis au Corps électoral

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu un rapport explicatif établi par le chef du service de l'équipement, ainsi qu'un plan.

Comme cela a déjà été exposé, la réfection de la route cantonale traversant Saint-Imier doit être l'occasion de changer le visage de notre localité. L'objectif poursuivi, en pleine collaboration entre les services cantonaux impliqués et la Municipalité, est de faire du centre de Saint-Imier, un espace convivial, propre aux rencontres et aux activités commerciales.

Le crédit d'engagement permet la réalisation des trois dernières étapes d'un projet qui aura débuté en 2008 et en aura comporté sept au total. Il vise à réaliser tous les travaux à charge de la Municipalité pour les trois étapes de travaux restant à exécuter en 2012, 2013 et 2014, à savoir :

2012 : Place du Marché jusqu'au début Est de la rue Francillon;

2013 : Place du 16 Mars jusqu'au carrefour de l'Erguël;

2014 : Carrefour de l'Erguël jusqu'à la Nivarox (intersection route de Tramelan – rue de la Carrière).

**Concept et présentation générale :**

Toute la traversée de Saint-Imier a fait l'objet d'une réflexion cohérente.

L'étape 2011 réalisée entre le ceff industrie et la Place du Marché a permis la réalisation des premiers éléments issus de cette réflexion. Un îlot bétonné a été aménagé devant le ceff industrie. Il vise à signaler l'entrée en ville, et à préparer l'automobiliste à une traversée qui n'est pas juste un transit ordinaire sur une route cantonale. Les trottoirs ont été élargis, et traités de manière continue, traversant les rues adjacentes. Leurs bordures forment deux lignes ininterrompues qui conduisent le regard à la Collégiale. A l'extrémité de la perspective, ce monument roman remarquable dans une cité marquée par l'urbanisme horloger du XIX<sup>ème</sup>

siècle se trouve mis en valeur. Parmi les améliorations "techniques", un trottoir confortable a remplacé l'étranglement situé entre la banque Raiffeisen et le restaurant de La Rotonde.

L'étape 2012 se caractérisera par la mise en œuvre d'éléments similaires et coordonnés. Sur la Place du Marché, la surface de la route cantonale aura le même revêtement que l'entrée de ville devant le ceff industrie. L'idée est de montrer à l'automobiliste qu'il arrive dans un lieu central et vivant. La partie Sud de la Place du Marché sera complètement refaite et retravaillée. Cet espace sera nouvellement pavé jusqu'aux pieds des façades (La Place et La Rotonde), jusqu'au mur Ouest de l'ancien Hôtel Central. Les terrasses des restaurants seront refaites et offriront une unité avec le reste de la place. La partie Nord de la Place du Marché ne comportera plus qu'une voie de circulation, montante et descendante, et sa partie Est sera libre. Elle sera piétonne ou accueillera des animations. Des places de parc supplémentaires seront établies à la rue du Temple, de manière à compenser les places supprimées (pour autant que le montant afférent soit voté, comme exposé ci-dessous).

La liaison entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars sera traitée avec soin. La route aura les mêmes dimensions qu'entre le ceff industrie et la Place du Marché. Les trottoirs seront élargis. Ils seront également continus. Au pied des façades, une pierre de qualité sera posée, à même niveau que le trottoir. Ce "dallage" soulignera la qualité des façades des immeubles de la grand-rue et les mettra en valeur. Une ligne centrale sera établie au milieu de la route d'une place à l'autre. Il s'agit de mettre en valeur l'urbanisme horloger si particulier de Saint-Imier, caractérisé par des lignes droites (urbanisme en damier). La petite place située au Sud-Est de la Collégiale sera refaite.

Arrivé à la Place du 16 Mars, on retrouvera la même surface que sur la Place du Marché formant une "nouvelle étape" et signifiant que l'on traverse un lieu central, vivant et animé. La circulation et le parage sur le Nord de la Place du 16 Mars seront réaménagés et 6 arbres seront plantés entre les places de parc. Au Sud, la fontaine retrouvera ses deux arbres.

A l'Est de la Place du 16 Mars, la rue Docteur Schwab sera traitée de la même manière que la partie entre le ceff industrie et la Place du Marché, offrant comme une symétrie avec l'entrée Ouest de Saint-Imier. Les façades des immeubles seront mises en valeur de la même manière que le long de la partie centrale.

Plus à l'Est, le carrefour de l'Erguël sera réaménagé. Les trottoirs, en particulier ceux situés dans le secteur du Montagnard seront réhabilités. La réfection du carrefour de la Nivarox entraînera la réfection des trottoirs de ce secteur. Les nouveaux trottoirs offriront une liaison sans obstacle ni escalier entre le quartier Champs de la Pelle/Tivoli et le centre (suppression des marches à la pointe du carrefour de la Nivarox).

La nouvelle traversée amène des améliorations techniques. Malgré les contraintes élevées (une route cantonale passe entre deux rangés d'immeubles), il s'agit d'offrir une mise en scène révélant les qualités de Saint-Imier, et donnant envie de s'y arrêter, de visiter ou d'y faire ses achats.

### **Coûts :**

Le canton prendra à sa charge tous les travaux de réfection routiers correspondant aux standards cantonaux. Ces standards ont été appliqués avec une certaine ouverture, qui concorde avec la volonté de faire de la traversée de Saint-Imier une référence. La réfection des trottoirs est très largement prise en charge par le canton. La réfection de la majeure partie Sud de la Place du Marché et une bande de 5 mètres au Nord de la chaussée sur la Place du Marché sont à la charge du canton. La réfection de la place située au Sud-Est de la Collégiale est aussi prise en charge par le canton. Ainsi qu'il en a été pour les étapes précédentes, les trottoirs seront repris par le canton, l'entretien futur incombant à la Municipalité. Une convention sera proposée aux propriétaires, sur le modèle de celles déjà conclues. Cette convention permet une utilisation optimale pour un commerce, compte tenu des prescriptions qui s'appliquent à un espace contigu à la route cantonale. Pour le montant qui excède les coûts qu'aurait impliqués une réalisation selon les standards cantonaux, les

pieds de façade et les surfaces en béton (places et carrefours, berme centrale) feront l'objet d'une participation communale.

La réalisation des raccords des routes communales sur la chaussée cantonale sera particulièrement soignée et adaptée à chaque cas. Enfin, bien que la Municipalité doive s'acquitter d'une participation aux frais de réalisation du coffre de la route lorsqu'elle réalise des fouilles pour mettre en place ses conduites, celle-ci est sans commune mesure avec les coûts qu'engendreraient des interventions sur une chaussée cantonale existante.

En définitive, une grande partie des dépenses communales objet de la présente demande de crédit sont liées au renouvellement des réseaux d'eau potable (env. 620 mètres), d'électricité (plus de 5'000 mètres de tubes), de gaz naturel (200 mètres de branchements) et du réseau des fontaines (plus de 350 mètres), à la réparation des canalisations d'eaux usées (près de 100 mètres) en enfin à l'établissement d'un réseau d'évacuation des eaux claires parasites dans certains secteurs (350 mètres). Ces réfections sont indispensables, en raison de l'âge souvent centenaire des réseaux. Des améliorations sont également introduites à l'occasion des travaux : ainsi, par exemple, des équipements électriques seront installés afin de faciliter les branchements électriques à l'occasion de manifestations (Imériale, foires, etc...) et la lanterne d'information communale sera équipée de manière à pouvoir la chauffer (amélioration de la visibilité); de même de nouvelles conduites pour le réseau des fontaines seront posées d'une place à l'autre. L'exceptionnel réseau des fontaines imériennes alimentées depuis les sources du Praz Rond retrouvera ainsi une nouvelle jeunesse, alors qu'actuellement le réseau est défaillant et comporte tellement de fuites que les fontaines ne sont alimentées que de manière épisodique.

Le coût total des travaux liés aux réseaux communaux est devisé à CHF 1'915'000.-, dont CHF 105'000.- seront financés par le budget de fonctionnement (gaz naturel). La participation de la Municipalité aux coûts liés aux trottoirs et aux raccords des rues communales adjacentes se monte à CHF 500'000.-, tandis que la participation pour les réalisations supérieures aux standards cantonaux atteint CHF 295'000.-. Le crédit d'engagement pour la réalisation des trois dernières étapes de la traversée de Saint-Imier, d'une longueur totale de 720 mètres est de CHF 2'710'000.-.

Sur préavis unanimes de la commission d'organisation du territoire et de la sécurité, de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, son financement par emprunt bancaire si nécessaire et d'en préavis favorablement l'acceptation au Corps électoral.

### **Choix stratégiques et travaux connexes :**

La réalisation de la traversée de Saint-Imier implique également de répondre à trois questions stratégiques, qu'il faut trancher avant la réalisation des trois dernières étapes :

- A. Place du Marché : la réfection complète de la Place du Marché selon le concept retenu entraînerait une dépense supplémentaire devisée à CHF 1'115'000.- (pavés, réseaux, trottoirs). Toutefois, une dépense de CHF 130'000.- permet de réaliser le concept (partie de la Place du Marché en zone piétonne, création de places de parcs supplémentaires à la rue du Temple), de manière satisfaisante. Du fait que le changement des pavés, le remodelage des trottoirs et le renouvellement de l'infrastructure souterraine peuvent attendre quelques années, une dépense moindre permet de revaloriser ce secteur conformément aux objectifs poursuivis, tout en limitant l'investissement immédiat.
- B. Galeries marchandes/marquises : le Plan de quartier Centre ville adopté par le Conseil de ville le 8 septembre 2011 consacre le droit des propriétaires de poser des marquises le long des façades et prévoit que la participation financière de la commune à la réalisation des marquises sera fixée par un règlement séparé. Un plan détaillé des marquises a été établi. Il en ressort que la construction des marquises

implique la création de 10 descentes d'évacuation des eaux de pluie supplémentaires. Si l'on veut éviter d'ouvrir la chaussée et les trottoirs à peine refaits en cas de construction des marquises, il faut déjà installer dans le sol les conduites qui recevront l'eau des 10 descentes supplémentaires. Le coût de cette réalisation est devisé à CHF 60'000.-.

- C. Place du 16 Mars : le Plan de quartier Centre ville adopté par le Conseil de ville le 8 septembre 2011 offre également la possibilité de construire un parc souterrain sur la partie Sud de la Place du 16 Mars. Une telle construction est estimée à CHF 2'100'000.-; elle pourrait être réalisée par la Municipalité ou même concédée à un tiers. Les travaux nécessaires à la mise en place des infrastructures permettant la construction ultérieure du parc souterrain ont été devisés. Ils se montent à CHF 240'000.-. Il s'agit pour partie de construire une paroi en palplanches sur le bord Sud de la route cantonale. De la sorte, un parking souterrain pourrait être construit ultérieurement, sans que le creusage nécessaire ne "mette en danger" la route cantonale. Les moyens financiers actuels ne permettent pas à la Municipalité de prévoir la réalisation à court terme du parc souterrain. La question est donc de savoir s'il faut néanmoins réserver la possibilité d'une réalisation ultérieure. Si cette option est choisie, il faut investir CHF 240'000.- en 2013, en même temps que les travaux de réfection seront entrepris sur la place, pour réaliser les travaux (paroi de palplanches et adaptation des infrastructures).

La réalisation de ces 3 mesures supplémentaires porte le crédit d'engagement total à CHF 3'140'000.-. Compte tenu du montant et même si la dépense interviendra sur plusieurs années, il convient de prévoir la possibilité d'emprunter dans la mesure nécessaire.

Sur préavis unanimes de la commission d'organisation du territoire et de la sécurité et de la commission de l'équipement (à une très forte majorité pour la mesure C pour la commission de l'équipement) et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville de réaliser ces trois mesures additionnelles, d'inclure leurs coûts dans le crédit d'engagement, ainsi porté à CHF 3'140'000.-, de réserver la possibilité d'emprunter si nécessaire et de préavis favorablement le tout au Corps électoral.

### **Calendrier prévisible :**

En cas d'acceptation par le Conseil de ville, le crédit d'engagement sera soumis au Corps électoral le 5 février 2012. Après la phase d'adjudication, les travaux devraient pouvoir débuter le 10 avril 2012.

Afin d'éviter aux commerces d'avoir à subir une intervention de plusieurs mois sur tout le secteur concerné par l'étape 2012, celle-ci a été divisée en deux segments indépendants. Dans un premier temps, du 10 avril 2012 à fin juin 2012, les travaux seront menés de la Place du Marché au carrefour avec la rue Châtillon. Le second segment, du carrefour avec la rue de Châtillon à l'Est de la rue Francillon sera en travaux dès début juillet 2012 jusqu'à octobre/novembre 2012 environ. De la sorte, l'Imériale pourra également se dérouler dans la grand-rue.

Pour la circulation en transit, un système de déviation similaire à celui de 2011 sera mis en place. Toutefois, les deux sens de circulation ne seront jamais déviés ensemble sur la rue de la Clef (seule la circulation descendante le sera). Une attention particulière sera vouée à la signalisation et à l'accessibilité des commerces. Mais, il ne fait aucun doute que des travaux de cette ampleur ont une incidence inévitable sur l'activité commerciale. En cas d'adoption de tout ou partie des mesures recommandées par la commission économique et touristique de la motion "Développement du commerce à Saint-Imier", le Conseil de ville pourra décider d'en limiter les effets en incluant tout ou partie de leur financement dans le crédit d'engagement.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a longuement débattu de cet objet. La discussion a été animée car le sujet est d'importance pour l'avenir et l'image de notre cité, ainsi que pour les générations futures. Une analyse approfondie de la situation est nécessaire afin d'évaluer les risques et chances du projet qui nous est soumis. Un premier constat : dans son préavis le Conseil municipal innove. On y relève quelques passages empreints d'un lyrisme inhabituel en politique, mais convivial et sympathique. Un exemple : en parlant des trottoirs : "...leurs bordures forment deux lignes ininterrompues qui conduisent le regard à la Collégiale. A l'extrémité de la perspective ce monument roman remarquable dans un cité marquée par l'urbanisme horloger du XIX<sup>ème</sup> siècle...". On a parfois l'impression, en lisant le message du Conseil municipal, qu'il n'y avait pas de route cantonale qui traversait notre cité avant le début des travaux en 2008. Le deuxième constat : les travaux proposés sont pour l'essentiel indispensables à la qualité de vie de la population, puisqu'ils touchent l'eau, le gaz et l'électricité. La clause du besoin ne saurait donc être remise en cause. Et les largesses du canton, au propre et au figuré, dans l'aménagement de la route, sont naturellement une valeur ajoutée appréciée pour notre commune. Dans un premier temps, nous avons calculé le coût des travaux à charge de notre cité :

Crédits demandés et octroyés pour les étapes 1 à 4, 2008 et 2011 :	CHF	3'993'000.-
Crédits demandés et discutés ce soir pour les étapes 5-7, 2012-2014 :	CHF	3'140'000.-
Total réfection route cantonale :	CHF	7'133'000.-

Si on y ajoute les options ouvertes à définir ultérieurement		
Aménagement Place du 16 Mars Sud + parking :	CHF	2'100'000.-
Aménagement Place du Marché Nord :	CHF	1'115'000.-
Galleries marchandes :	CHF	1'300'000.-

Si on réalise l'ensemble du programme le coût total sera de :	CHF	11'648'000.-
---	-----	--------------

Avons-nous les moyens d'investir ce montant dans ces différentes réalisations, alors que d'autres projets indispensables sont tout aussi importants ? On se permettra de citer un autre projet en cours d'étude et indispensable pour Saint-Imier : l'alimentation en eau. Sur le site internet d'une radio régionale, on a découvert ce qui suit : le projet d'exploitation du puits de Sonvilier se précise. L'objectif est d'alimenter en eau potable Saint-Imier, Sonvilier, Renan et une partie des communes du syndicat des eaux des Franches-Montagnes, soit environ 15'000 personnes. Selon le groupe de travail, le coût des travaux est estimé à 25 millions de francs, dont environ 25 % de subventions. Selon le calendrier prévisionnel, le projet définitif pourrait être soumis au Conseil de ville et à la population dans le courant 2012 et les travaux commencer en 2013. On ne peut donc pas mettre tous les œufs dans le même panier et uniquement se concentrer sur le projet de la route cantonale. Quelle sera la part à la charge de Saint-Imier et quelles seront les conséquences sur le prix de l'eau pour le consommateur ? Un autre paramètre, entre 1980 et 2010 la population imérienne a passé de 5'898 habitants à 4'816, soit une diminution de 1'082 habitants. Pour les années à venir, il faut plutôt s'attendre à une très lente augmentation. Avec les prévisions plutôt nuancées sur le plan économique pour 2012, il ne faut pas s'attendre à court terme à une augmentation des recettes fiscales des personnes physiques. Plusieurs facteurs qui échappent aux autorités dont nous faisons tous partie sont la cause de cette stagnation : soit l'éloignement de Saint-Imier d'une sortie de l'A16, soit celle de Sonceboz (Transjurane), la non réalisation de la Fenêtre des Convers à la fin du siècle passé, la rareté des terrains pour la construction d'immeubles. Quant aux finances de notre commune, certes il n'y pas péril en la demeure, mais des mesures drastiques doivent être prises à court terme si on souhaite, qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Le signal est à l'orange et le rouge pourrait être atteint si l'on ne prend pas des mesures rapidement. On ne saurait donc se contenter de la solution la plus simple, voire la plus simpliste : augmenter la quotité d'impôts. Cette mesure toucherait



une fois de plus directement dans sa qualité de vie la classe moyenne dans notre cité et ne ferait que réduire la consommation. Il faudra donc soit trouver des recettes nouvelles ou renoncer à certaines dépenses, ou trouver une combinaison de l'ensemble des mesures avec une augmentation raisonnable de la quotité d'impôts. C'est donc un travail difficile qui attend toutes les commissions municipales et, en particulier, la commission des finances. Il faut faire des choix, le parti libéral radical approuve sans réserve le projet lié à la route cantonale, sans le gaz, pour les années 2012 à 2014 pour un total de CHF 2'710'000.-. Par contre, en ce qui concerne les options qui s'élèvent à CHF 430'000.-, nous ne sommes pas d'accord d'intégrer au projet les CHF 240'000.- pour la préparation à la réalisation éventuelle d'un parking souterrain à la Place du 16 Mars. Nous ne sommes pas opposés sur le fond à la réalisation dans le futur de ce parc, mais nous demandons un moratoire de 10 ans. C'est donc un crédit de CHF 2'900'000.- que nous proposons au Corps électoral. En effet, il faut prendre du recul, on aurait ainsi dans un périmètre de 100 mètres, trois parkings souterrains, soit la Coop, la Place du 16 Mars et la rue du Collège, ceci dans la partie Est de la cité, ce qui pourrait également défavoriser les commerçants de la rue Baptiste-Savoie et de la partie Ouest de la Rue Francillon. Nous proposons que les CHF 240'000.- soient utilisés pour la mise en œuvre du projet de l'élargissement de la route entre le Ceff santé-social et les Fontenayes, en rappelant que cette importante liaison est uniquement réservée aux bordiers, alors que sa réalisation déchargerait la difficile circulation sur une partie de la rue Pierre-Jolissaint. Nous souhaitons encore obtenir les renseignements suivants quant au coût et recettes induites par le projet, ainsi qu'aux problèmes juridiques liés à la réalisation des étapes 1 à 7 :

1. Dans le message du Conseil municipal, on cite qu'une convention sera proposée aux propriétaires pour la cession de leur trottoir. Qui devient propriétaire des trottoirs, la commune ou le canton ?
2. Le déneigement sera à la charge de la commune. Par rapport à ce qui se fait actuellement, y aura-t-il des coûts supplémentaires en personnel ou en machines ?
3. En ce qui concerne la responsabilité juridique du transfert de propriété des trottoirs, le droit en vigueur précise que le propriétaire doit s'assurer du bon entretien de son bien. Sa responsabilité est donc engagée. Cet aspect a-t-il été pris en compte dans le transfert de propriété ?
4. Quant au mode de financement proposé, nous sommes étonnés de lire dans le message du Conseil municipal que ce dernier propose de réserver la possibilité d'emprunter si nécessaire le montant du crédit d'engagement. Il semble que ceci ne sera pas possible et que le montant total devra être emprunté. Qu'en est-il vraiment ?

Nous demandons également que la petite place située au Sud-Est de la collégiale devant le magasin Tof, qui sera réaménagée, porte un nom, par exemple celui d'une personnalité de Saint-Imier qui est la tête d'une entreprise mondialement connue et qui a largement contribué au rayonnement de Saint-Imier et à son développement socio-économique. En conclusion, la grande partie de l'investissement proposée ne sera pas visible par la population, mais indispensable pour la qualité de vie et l'image de Saint-Imier. Il faudra bien expliquer ceci dans le message. Nous réitérons notre proposition prise à l'unanimité par le parti libéral radical, soit de proposer au Corps électoral un crédit d'engagement de CHF 2'900'000.- figurant en grande partie au budget des investissements et de financer ce dernier par... ? Nous attendons la réponse à notre question 4."

Mme Christiane Baur Widmer : "Nous voici arrivés aux trois dernières étapes de réfection de la route cantonale traversant Saint-Imier. Force est de constater que les premières étapes ont déjà changé l'image du centre de notre village, et que les nouvelles étapes ne pourront que contribuer au rajeunissement de notre cité. De plus, ces derniers travaux vont être

déterminants pour notre localité. Nous avons l'opportunité parallèlement à la réfection de la route principale de pouvoir également embellir les places de notre village. Cela ne va pas bien sûr sans frais, mais n'est-ce pas une chance et une occasion unique de pouvoir les mettre en valeur. Il nous paraît important de ne pas être exagérément frileux dans nos dépenses pour l'amélioration de la convivialité de notre centre-ville. Avec la labellisation du Parc régional Chasseral, l'offre touristique va s'étoffer. Il nous appartient de faire de notre village un lieu où il fait non seulement bon vivre mais où il fait aussi bon s'arrêter. Nous devons rendre nos places de village attractives pour les enfants comme pour les adultes, en créant des places conviviales où l'on se rend pour échanger quelques mots. Pour ce faire, il est clair qu'il est indispensable que les automobilistes et les piétons puissent cohabiter. Toutefois, il ne faut pas oublier que le centre-ville doit être atteignable en voiture ceci pour en permettre l'accès aux personnes ayant des difficultés de déplacement. Compte tenu de cet élément, la fraction socialiste soutient les dépenses occasionnées par les travaux nécessaires à la mise en place des infrastructures permettant la construction ultérieure du parc souterrain à la Place du 16 Mars. Nous espérons que, d'ici quelques années, nous serons à même de financer ce parking, et que de ce fait nous pourrions supprimer le parage des voitures sur la place et augmenter ainsi les surfaces à la disposition des piétons. Compte tenu de ce qui précède, la fraction socialiste est convaincue qu'il faut saisir la chance que nous avons aujourd'hui de pouvoir redessiner notre centre-ville. Une telle occasion ne se présente pas souvent. Saint-Imier ne doit plus être ce village sans charme particulier, il doit devenir cette terre d'énergies que l'on sera fier de laisser aux générations futures. La fraction socialiste espère faire partager son enthousiasme à la population du village et propose donc de préavis favorablement au Corps électoral le crédit de CHF 3'140'000.-, en réservant la possibilité d'emprunter si nécessaire."

Mme Katia Ermel, AJU : "Lorsque la première partie des travaux a été terminée on a pu constater avec plaisir le changement opéré au sein de notre localité. C'est un plaisir pour les yeux de voir ce changement. L'année prochaine nous passerons aux étapes nos 5 à 7 avec comme précédemment la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et des fontaines qui s'avère indispensable. Nous aurons la possibilité de pouvoir avoir des places agréables et d'en profiter. La fraction alliance jurassienne approuve ce crédit d'engagement de CHF 3'140'000.-."

M. Stéphane Boillat, maire : "Quelques questions ont été posées, alors je vais me permettre d'essayer d'y répondre. Il est vrai que nous avons utilisé un langage plus fleuri que d'habitude, mais c'est parce que là-dessous il y a notre ambition. Oui, M. Buchs."

M. John Buchs, PLR : "Je suis heureux, M. le maire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous sommes convaincu que cette commune, cette grand-rue, ont des qualités. Des qualités architecturales, des qualités commerciales, des qualités sociales, qui sont magnifiques et qui ne demandent qu'à être remises en valeur. Le projet tel qu'il a été pensé et conçu vise à essayer de redonner justement et rendre plus éclatante cette image et de dynamiser ce centre en faisant de lui un lieu où l'on ne passe pas uniquement par obligation, mais où l'on a envie de s'arrêter, d'acheter, de discuter. Voilà l'ambition du projet et c'est pour cette raison que nous avons utilisé des termes, peut-être, effectivement inhabituels. De tels projets ne se présentent pas souvent dans la vie d'une commune. Concernant la question des trottoirs, vous avez demandé qui va devenir propriétaires. La systématique est la suivante : les trottoirs font partie du gabarit de la route. Ils seront repris par le canton qui en deviendra propriétaire. Au niveau des trottoirs, le canton va financer complètement tout ce qui est conforme au standard cantonal. La réfection de ces trottoirs sur plusieurs centaines de mètres ne sera pas à notre charge. Je crois que vous avez aussi une question au sujet des recettes,... la valeur officielle,... ?"

M. John Buchs, PLR : "je n'ai jamais parlé de valeur officielle M. le maire. Vous n'êtes pas très attentif."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous avez parlé d'entretien,... ?"

M. M. John Buchs, PLR : "Je peux répéter les questions. Je les ai transmises à vos services ce matin, mais vous étiez occupé toute la journée."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est juste."

M. John Buchs, PLR : "Pour la première question, il s'agissait de savoir qui allait devenir propriétaire des trottoirs, on vient de nous dire que ce sera le canton. La deuxième question concerne le déneigement."

M. Stéphane Boillat, maire : "En terme d'entretien, la nouvelle loi cantonale, et ceci est nouveau, indique que l'entretien des trottoirs qui bordent les routes cantonales, pour tout ce qui est service hivernal, et même l'élagage, sont à charge de la commune. La grand-rue est déjà actuellement broyée et déneigée par le service des travaux publics, ce qui fait qu'il n'y aura pratiquement pas de changement."

M. John Buchs, PLR : "La troisième question parle de la responsabilité juridique. Il y aura plusieurs propriétaires. Les trottoirs appartiendront au canton. Si la neige tombe depuis le toit sur les trottoirs, c'est le propriétaire du bâtiment qui est responsable. Si quelqu'un glisse sur le trottoir, c'est la commune qui sera responsable ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le propriétaire juridique est le canton. Dans le cas que vous exposez, je pense qu'une éventuelle procédure se ferait contre le canton, et puis le canton, s'il y a un défaut d'entretien, se retournerait contre la commune. C'est de cette manière que je vois les choses. J'espère que la qualité de la réfection nous évitera ce genre de problème."

M. John Buchs, PLR : "La quatrième question concerne le mode de financement proposé."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est clair que c'est impossible de répondre de manière certaine à cette question. Ce que l'on peut dire, c'est que si rien ne change et que si tous les investissements qui sont prévus dans le plan financier sont réalisés, alors, en principe, il faut s'attendre à devoir emprunter ce montant, ou à ne pas autofinancer les autres investissements qui sont prévus par autofinancement. Vous savez qu'à Saint-Imier on a une règle très particulière qui dit que non seulement on doit autoriser la dépense, mais qu'on doit aussi autoriser d'emprunter une fois qu'on a autorisé la dépense. C'est pour cela qu'on a ce double vote. Partout ailleurs, lorsqu'on autorise une dépense, on autorise celui qui l'exécute, en général l'exécutif, à l'exécuter dans tous ses termes. Donc, non seulement à faire les travaux, mais également à chercher le financement. La situation, la règlementation, est différente à Saint-Imier. Nous devons, chaque fois, lorsque nous pensons que nous devons emprunter, demander l'autorisation à l'organe compétent, ce que nous faisons. Si nous mentionnons : "si nécessaire", c'est tout simplement parce que nous ne savons pas quelle sera la situation des liquidités, des charges, des revenus de la commune, de manière exacte en 2013, puis en 2014. Voilà pourquoi nous demandons l'autorisation d'emprunter. Nous allons emprunter uniquement dans la mesure où les liquidités l'exigeront. A ce jour, c'est une prévision difficile à établir de manière sûre. Est-ce que j'ai répondu à vos interrogations ?"

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup. Le parti libéral radical est satisfait de vos réponses. Merci M. le maire."

M. Pierre Jeanneret, président : "La parole est-elle encore demandée ? Non ! Comme cela n'est pas le cas, il y a un amendement au projet qui est le fait de supprimer dans ce budget CHF 240'000.-, soit d'arriver au total de CHF 2'900'000.-, au lieu CHF 3'140'000.-. Je demande aux conseillers de ville qui sont d'accord avec ce montant de CHF 2'900'000.- de se lever."

Au vote, cette proposition est refusée par 14 voix contre, 9 voix pour, et 0 abstention. La proposition d'amendement n'est pas acceptée.

M. Pierre Jeanneret, président, met au vote le crédit d'engagement de CHF 3'140'000.- figurant en grande partie au budget des investissements, décider du mode de financement et décision à donner au Corps électoral.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 3'140'000.-, figurant en grande partie au budget des investissements, pour les infrastructures communales (réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et des fontaines; réseau d'évacuation des eaux claires parasites) et des aménagements de surface lors des étapes de réfection de la route cantonale nos 5 à 7 ainsi que pour les travaux préparatoires à la réalisation du plan de quartier "Centre ville", son financement soit par autofinancement soit par emprunt si nécessaire est accepté par 14 voix pour, 9 voix contre, et 0 abstention.

M. John Buchs, PLR : "En vertu du droit des minorités, nous demandons que dans le message qui sera adressé au Corps électoral, notre bureau intègre notre argumentation. Nous vous remercions par avance."

M. Pierre Jeanneret, président : "Nous prenons note. Le crédit de 3'140'000.- financé soit par autofinancement soit par emprunt si nécessaire est accepté par 14 oui, contre 9 non."

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 365'000.-, figurant au budget des investissements, avec prélèvement de CHF 180'000.- sur le fonds "Projets de développement", pour la réalisation de l'agrandissement côté Ouest du bâtiment de l'Office du tourisme – décider du mode de financement : décision

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Le 7 janvier 2010, le Parc régional Chasseral s'est adressé au Conseil municipal pour l'informer que le développement de ses activités, et en particulier l'accroissement du nombre d'employés, n'était possible qu'à condition que ses locaux actuels (étage supérieur du bâtiment de l'Office du tourisme à la gare), soient agrandis.

Les CFF ont été contactés, afin de savoir si une extension était envisageable. Les CFF ont donné leur accord, y compris à une extension à l'Ouest du bâtiment qui nécessite de reculer le tampon d'arrêt de la voie de garage.

Le projet a été affiné et précisé, et les moyens financiers du Parc régional Chasseral définis. Les conseillers de ville ont reçu outre la demande du 7 janvier 2010, le projet établi. L'extension à l'Ouest du bâtiment offrira de nouvelles surfaces au Parc régional Chasseral, tant au rez à l'Ouest qu'à l'étage. Il est également prévu d'installer de nouvelles toilettes publiques dans le bâtiment, afin de répondre à la demande exprimée devant le Conseil de ville. Les toilettes seront ouvertes la journée et fermées la nuit. L'entretien sera assuré par la Municipalité; les toilettes publiques des abattoirs seront fermées.

Le coût total de l'extension est devisé à CHF 365'000.-. Dans le cadre de l'examen des coûts, la commission des finances propose de renoncer à une enveloppe extérieure en bois, ce qui permet une économie de CHF 21'000.-. Cette option est retenue dans la demande de

crédit présentée, tout en précisant que le préavis de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives retenait l'enveloppe extérieure en bois.

Au terme des discussions menées, le Parc régional Chasseral s'est engagé à conclure un contrat de bail d'une durée de 10 ans (2021), et à s'acquitter d'un loyer maximal annuel total de CHF 20'000.-. Cela représente un loyer de CHF 125.- m<sup>2</sup>/an. La surface consacrée aux toilettes publiques ne peut pas être louée. Si l'on tient compte d'intérêts d'un total de CHF 5'600.- par an, de charges d'exploitation annuelles de CHF 7'640.- et d'amortissements annuels de CHF 9'550.-, le montant de la location ne permet pas de couvrir la totalité de ces frais. Etant donné que ce bâtiment fait partie du patrimoine financier, il devra être porté au bilan à sa valeur de rendement. Cela signifie qu'en cas de réalisation de ce projet, et pour autant que les chiffres mentionnés ci-dessus soient déterminant, une perte de l'ordre de CHF 180'000.- devrait être passée. Il est proposé que l'amortissement comptable nécessaire puisse être porté à charge du Fonds "Projets de développement", à concurrence de CHF 180'000.- au maximum. A ce jour, ce fonds atteint un montant total de CHF 1'200'000.-. Le développement du Parc régional Chasseral contribue au développement de Saint-Imier, et à son positionnement en termes de soutien au développement durable.

Le Parc régional Chasseral entre dans une phase de développement. Il a reçu récemment sa reconnaissance fédérale. La réalisation de ce projet atteste de l'engagement de notre commerce envers cette mise en valeur de notre patrimoine et du développement durable.

Sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et des installations sportives et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement le crédit d'engagement demandé, son financement par autofinancement ainsi que le prélèvement de CHF 180'000.- au maximum sur le Fonds "Projets de développement".

#### *Ouverture de la discussion :*

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a bien étudié le dossier qui nous a été remis concernant le projet d'agrandissement des locaux du Parc régional Chasseral, sis dans l'Office du tourisme du Jura bernois. Nous tenons cependant à faire part de deux remarques :

La première : pour signaler notre satisfaction relative à l'ouverture de toilettes à proximité de la gare, répondant ainsi à plusieurs de nos interpellations au cours de précédents Conseil de ville.

La deuxième : nous prions le Conseil municipal, par son délégué au comité du parc, de veiller à ce que les projets proposés et initiés par le Parc régional Chasseral ne soient pas une entrave au développement socio-économique et touristique du territoire concerné.

En tenant compte des remarques citées, le parti libéral radical accepte le crédit d'engagement de CHF 365'000.-, figurant au budget des investissements, avec prélèvement de CHF 180'000.- sur le fonds "Projets de développement".

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du projet d'agrandissement des locaux du Parc régional Chasseral. Etant donné le développement des activités du parc et l'accroissement du nombre d'employés, il est important de réaliser cet agrandissement. De plus, nous sommes satisfaits de voir que, dans cette nouvelle construction, des toilettes publiques vont être aménagées. Nous pensons que l'économie de CHF 21'000.- émise par la commission des finances au sujet de l'enveloppe extérieure en bois est judicieuse. Nous acceptons donc le crédit d'engagement de CHF 365'000.-, son financement par autofinancement, ainsi que le prélèvement de CHF 180'000.- sur le fonds "projet de développement".

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste a bien étudié le projet ainsi que ses conséquences et ses retombées possibles. Nous sommes d'accord avec ce crédit d'engagement. Notre partenariat avec le Parc régional Chasseral se voit sur le long terme avec une politique gagnant-gagnant. Nous profitons de féliciter les responsables du parc pour l'obtention de son label fédéral dont nous sommes très fiers."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 365'000.-, figurant au budget des investissements, avec prélèvement de CHF 180'000.- sur le fonds "Projets de développement", pour la réalisation de l'agrandissement côté Ouest du bâtiment de l'Office du tourisme, avec financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 130'000.- brut, ne figurant pas au budget des investissements, pour une nouvelle exposition permanente du Musée de Saint-Imier dans le cadre de son 150<sup>e</sup> anniversaire – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu la demande présentée par le Musée de Saint-Imier en vue de son redéploiement et de l'établissement d'une nouvelle exposition permanente.

Créé dès 1861, réouvert en 2002, le Musée de Saint-Imier fête son 150<sup>ème</sup> anniversaire. Il est prévu d'établir une nouvelle exposition permanente et de réaliser certains travaux, dont la réfection des sols.

Le montant total de l'investissement est de CHF 130'000.-. Après déduction des subventions attendues (CHF 52'000.-), des apports du Musée et de tiers (CHF 23'000.-), le montant net à charge de la Municipalité sera de CHF 55'000.-.

Il est proposé de voter la dépense, mais de lier son engagement à la garantie d'obtenir les montants attendus (subventions et tiers).

Sur préavis unanimes de la commission culturelle et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement le crédit d'engagement demandé et son financement par autofinancement, à libérer dès que les montants attendus (subvention et tiers) seront garantis.

*Ouverture de la discussion :*

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste a étudié ce projet avec attention. Rien n'est plus prévisible qu'un anniversaire puisque cela fait 150 ans que nous savons qu'il aura lieu. Nous regrettons que ce problème n'ait pas été mis au budget par la précédente législature. Cela aurait évité à la conseillère municipale en charge du dossier depuis cette année de devoir réagir plutôt que de concrétiser ce qui aurait dû être projeté. Nous nous attendions à trouver dans le projet quelque chose de festif, puisqu'il s'agit d'un 150<sup>e</sup> anniversaire, et nous devons constater qu'il s'agit essentiellement de nouveaux aménagements. Toutefois, le soutien à la culture fait partie de nos objectifs et nous sommes disposés à accorder le crédit d'engagement, pour autant que la clause qui dit que tous les partenaires financiers doivent jouer le jeu soit respectée. D'ailleurs, le libellé aurait pu être plus explicite puisque la part de la commune sera de CHF 50'000.-, alors pourquoi avoir demandé un crédit brut de 130'000.- ?"

M. Thierry Egli, AJU : "Le crédit qui nous est soumis aujourd'hui concerne un lieu culturel majeur de notre région, le Musée de Saint-Imier, dont la principale mission est de conserver notre patrimoine commun et de rendre accessible la mémoire et les fleurons de la région au plus grand nombre. Ce soir, il est de notre responsabilité de permettre à cette institution de gérer cet héritage dans les meilleures conditions. Le Musée s'acquitte de cette tâche dans

des domaines aussi variés que les sciences naturelles, la numismatique, la dentellerie, l'horlogerie, le sport ou les arts plastiques. Le projet présenté vise à mettre en valeur des domaines peu représentés jusqu'à présent, mais importants dans les collections. Nous pensons aux objets ayant trait à l'horlogerie régionale, à la vie quotidienne et aussi aux arts plastiques. Un musée digne de ce nom doit avoir les moyens de présenter sa collection selon les normes actuelles de la muséographie, qui correspondent plus aux attentes du public. Ceci est valable aussi bien pour les expositions permanentes que temporaires. Témoin de sa renommée, notre musée bénéficie de soutiens. L'association des "amis du Musée de Saint-Imier" s'est constituée le 30 mai de cette année et compte déjà de nombreux membres, ce qui témoigne de l'intérêt de la population pour ce lieu. Encore un gage de sa réputation, des accords ont été conclus avec l'Université de Neuchâtel et la Haute Ecole de Conservation-Restauration. La muséologie et la muséographie ne sont pas des terrains d'improvisation. Les initiants du projet ont su s'entourer d'autres grands professionnels. La gestion du patrimoine, l'enrichissement des collections, leur mise en valeur et leur exposition, leur conservation, la médiation avec le public sont les tâches d'un musée. Il faudra aussi parler de sa dimension régionale. On évoque ce point dans le deuxième paragraphe du dossier de présentation remis au Conseil de ville. Le débat devra être lancé et nous invitons les parties concernées à l'entamer. Si le financement représente une somme importante pour notre commune, il est à préciser toutefois que 40 % seront pris en charge par le Conseil du Jura bernois (CJB) et le fonds de loterie. Pour continuer l'œuvre de Georges Agassiz, fondateur du musée en 1861, nous devons aujourd'hui encourager un projet qui augmentera encore la renommée de notre Musée et par là de notre cité et de notre région. La fraction alliance jurassienne vous demande de soutenir ce crédit."

M. Daniel Müller, PLR : La demande par le Musée de Saint-Imier en vue de l'établissement d'une nouvelle exposition permanente dans le cadre de son 150<sup>e</sup> anniversaire a retenu toute notre attention. Nous précisons toutefois que les aménagements liés au bâtiment doivent être réalisés sous la responsabilité de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Nous sommes surpris que la demande pour libérer le crédit soit présentée si tard. La date du 150<sup>e</sup> était connue depuis longtemps. Espérons qu'on fasse mieux pour le 200<sup>e</sup>. Nous demandons également que le crédit soit définitivement libéré lorsque la totalité des subventions et aides de tiers seront garanties. Le parti libéral radical donne son accord pour le projet et par conséquent accepte le crédit d'engagement de CHF 130'000.-".

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vais vous dire pourquoi il s'agit de la dépense totale qui est demandée, et non pas la dépense nette après déduction des subventions. On ne peut demander, dans un crédit, la dépense nette que lorsque les subventions et les dons sont garantis et acquis. Tant qu'ils n'ont pas été délivrés et garantis, c'est la dépense brute totale qui compte. Cette dépense étant supérieure à CHF 100'000.-, elle est de votre compétence. Si on parlait de la dépense nette, une fois les subventions obtenues, la compétence aurait été du Conseil municipal puisque la somme serait inférieure à CHF 100'000.-. Si nous sommes obligés de demander le crédit d'engagement maintenant, c'est que les personnes ou les institutions auprès desquelles nous allons faire les démarches pour obtenir les subventions, souhaitent évidemment connaître la position de la commune et être sûres que le montant prévu par elle sera libéré. Voilà la raison de ce montant."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département de la culture : "J'aimerais juste indiquer que nous travaillons main dans la main avec la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, et qu'il va de soi que nous allons continuer de le faire."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 130'000.- brut, ne figurant pas au budget des investissements, pour une nouvelle exposition permanente du Musée de Saint-Imier dans le cadre de son 150<sup>e</sup> anniversaire est accepté par 22 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

## 10. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville une motion contraignante.

M. Sébastien Tschan, SOC : Motion intitulée : "Des vélos électriques à Saint-Imier". Soucieux de promouvoir Saint-Imier et son offre de loisirs tout en collaborant avec nos partenaires régionaux, le parti socialiste demande au Conseil municipal d'étudier une collaboration avec le funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil pour la mise à disposition de vélos électriques. Le funiculaire, un partenaire naturel et incontournable, propose déjà une offre très intéressante de vélos électriques, et le parti socialiste demande que la commune soutienne l'extension de cette offre dans notre village. Ce souhait nous paraît justifié par divers éléments au développement récent, comme le fait que deux nouveaux parcours ont été fraîchement inaugurés ce printemps au départ de Saint-Imier, mais aussi qu'une pareille offre permettrait de découvrir notre village et ses environs sous un autre angle, notamment pour une certaine frange de la population que trop d'efforts décourageraient à avoir une activité physique en extérieur. En effet, des vélos électriques offriraient une nouvelle possibilité de prendre un bol d'air aux personnes qui ne sont pas des cyclistes chevronnés, et ceci sans impact direct sur l'environnement. L'acquisition et la gestion de ce type de matériel étant extrêmement onéreux, il apparaît pertinent au parti socialiste de demander l'étude d'une collaboration avec le funiculaire pour l'extension de son offre de location de vélos électriques. Cette option contribuerait à inciter les touristes à venir découvrir notre cité, en suivant par exemple le parcours horloger qui permet de découvrir des spécificités de Saint-Imier. C'est aussi un encouragement à prendre le funiculaire, car il y a de belles choses à découvrir dans notre région, à commencer par le Parc régional Chasseral pour lequel nous nous apprêtons à construire un nouveau bâtiment. Le parti socialiste demande que la commission économique et touristique se charge de cette motion."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vois que M. Sébastien Tschan, SOC, estime que la commission économique et touristique n'a pas assez de travail. Depuis le début de cette année, j'aimerais vous dire que la commission a élaboré quatre rapports suite à des motions socialistes. Le 5 mai 2011, un rapport concernant la motion : "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel". Le 23 juin 2011, un rapport au sujet de la motion : Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies". Le 20 octobre 2011, un rapport concernant la motion : "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier". Et finalement, le rapport, rejeté ce jour par votre conseil, concernant la motion : Développement du commerce à Saint-Imier". A chaque fois, le parti socialiste s'est dit partiellement ou pas du tout satisfait du travail. Quelle volonté se cache derrière toutes ces motions ? Le parti socialiste est-il insatisfait du travail accompli par la commission, et puis en général du département de l'économie et du tourisme ? Y a-t-il une volonté de neutraliser cette commission, ou est-ce là un outil servant à donner de la visibilité aux partis ? Je dois dire que je ne comprends pas bien la stratégie de la fraction socialiste, qui utilise de manière systématique l'outil de dernier recours qui est la motion contraignante. A ce jour, deux motions sont encore ouvertes et occuperont la commission ces prochains mois. Concernant la motion déposée ce soir, j'aimerais apporter à votre conseil mon point de vue. Une première motion avait été déposée, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, par le parti socialiste, intitulée : "Des vélos en Terre d'énergies". Cette motion, après diverses études, avait été rejetée pour des raisons entre autres de coût. Le funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil offre déjà la prestation de vélos électriques intitulée : "Velecto". J'aimerais également vous dire que le



funiculaire, dans le projet d'extension du Sentier Découverte, a déjà prévu d'étendre son offre de vélos électriques dans le Vallon de Saint-Imier, de Saint-Imier à Courtelary. Voilà la prise de position que je souhaitais vous communiquer ce soir."

M. Patrick Linder, SOC : "Quelques mots pour clarifier la ligne du parti socialiste. Effectivement, nous avons eu des réponses de la commission économique et touristique. Des réponses pour des motions que nous avons déposées il y a peut-être 4 ans. Le parti socialiste accorde un intérêt central aux sujets dont cette commission s'occupe. Il y a eu un développement industriel. Certains sujets ont peut-être souffert d'un oubli et c'est cet aspect que nous voulons traiter maintenant. Il faut se montrer actif dans ces domaines. Quant à l'utilisation de la motion, c'est un outil de création. Un outil de création que nous choisissons d'utiliser parce que nous croyons aux projets que nous vous proposons d'étudier. Il ne s'agit pas de paralyser la commission, mais plutôt de lui proposer des lignes d'étude. Des lignes d'études dont nous sommes les auteurs."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "J'entends bien la réponse de M. Patrick Linder, SOC. Je trouve que dans une relation de confiance entre un législatif et un exécutif, il y a d'autres outils que le dépôt de la motion contraignante. Vous avez l'interpellation, la petite question, ou autre, plutôt que de contraindre. Je souhaite vous dire aussi que depuis le début de l'année, la commission a passé bien plus de la moitié de son temps à répondre à des motions ouvertes. Effectivement, certaines étaient ouvertes depuis quelques années. Toutefois, je dois aussi vous rendre attentifs au fait que la commission a des projets qui sont importants. Il y a le Parc technologique III. Il y a la mise en application de votre motion : "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier". Il faut nous donner un peu de temps pour accomplir toutes ces tâches. Je rejoins un tout petit peu, et ceci est mon avis tout à fait personnel, M. Jean Luc Berberat, AJU. Je pense que votre autorité devrait se poser quelques questions, puisque nous sommes un des seuls législatifs dans lequel 7 membres peuvent contraindre un département ou une commission à rendre un rapport. Je trouve beaucoup plus intéressant de calquer ce type de motion sur celle de la motion individuelle qui permet simplement au Conseil municipal de prendre position devant votre autorité pour qu'ensuite votre autorité puisse décider ou non de confier ce travail de manière majoritaire à une commission. Je dis ceci aussi dans une perspective d'économies, de temps, et de ressources disponibles. Voilà ce que je souhaitais encore... ."

M. Patrick Linder, SOC, coupe M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "M. Patrick Tanner, excusez-moi mais je crois que le futur de Saint-Imier mérite mieux que des économies de temps ou des économies d'énergies. Saint-Imier mérite du travail et qu'on tire tous à la même corde."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Le règlement de commune dont nous disposons n'est pas un règlement qui est tombé du ciel. Il a été approuvé, à l'époque, par notre conseil, et aussi, si mes souvenirs sont justes, par la population. Cela fait un certain temps que nous avons un règlement qui prévoit le mécanisme de la motion contraignante. Je m'étonne quand même des remarques qu'un membre de l'exécutif fait sur le travail du législatif. Je crois que dans ce pays, et aussi dans cette commune, il y a des principes de séparation des pouvoirs. Je crois que si pour certains le monde idéal c'est un parlement qui serait une chambre d'enregistrement, eh bien en Corée du Nord c'est peut-être très bien, mais ici nous ne sommes pas en Corée du Nord."

M. John Buchs, PLR : "Lors de la séance du 20 octobre dernier, nous avons déposé une interpellation concernant le traitement des motions. Nous souhaitons avoir la réponse à notre interpellation avant de prendre position sur les différentes déclarations qui ont été faites jusqu'à maintenant."

M. Stéphane Boillat, maire : "Mme Joëlle Häller, PLR, par son interpellation, s'inquiétait du fait qu'il n'avait pas été donné suite à des motions contraignantes et demandait au Conseil municipal d'informer le législatif de l'état d'avancement, ou du traitement, de toutes les motions depuis 2006. Le Conseil municipal a essayé de traiter cette question, et a également comparé le système employé à Saint-Imier avec d'autres communes. Nous en avons conclu que c'est un instrument qui appartient au législatif. De notre avis, la surveillance de sa mise en œuvre ne peut appartenir qu'au législatif de manière à ne pas porter atteinte au principe de séparation des pouvoirs. Nous avons aussi remarqué que notre système, comme je vous l'ai indiqué, est différent de celui qu'on connaît dans les autres communes. Dans toutes les autres communes, une motion est déposée, exposée, et puis elle fait ensuite l'objet d'un préavis de l'exécutif et c'est l'ensemble du législatif qui décide de la suite qui est donné, à la motion. Dans le cas qui nous occupe, à Saint-Imier, le principe est différent puisque dès que la motion est signée par 7 membres, elle doit être traitée par une commission qui peut être permanente ou temporaire. La difficulté vient du fait que lorsque la commission est permanente, l'instrument de création du législatif, pour reprendre l'expression qui a été utilisée tout à l'heure, est mis uniquement dans les mains de la commission permanente qui se trouve présidé par un représentant de l'exécutif. Cela veut dire que celui qui doit créer ce que le législatif veut, qui doit le proposer et le mener en commission est, en définitive, le représentant de l'exécutif. Celui-ci qui n'est peut-être pas l'auteur de la motion, n'a peut-être pas l'ensemble des éléments. Ce système ne fonctionne bien que si les représentants des motionnaires dans les commissions s'impliquent et font avancer le projet. Sinon on arrive à des résultats qui sont peut-être peu satisfaisants. Peu satisfaisants pour le représentant de l'exécutif qui consacre du temps et du travail à traiter la motion, à élaborer un rapport, à le discuter en commission et à vous le soumettre. Peu satisfaisant pour les motionnaires qui ne se reconnaissent pas dans le résultat. Et là il y a une zone de friction ou de difficultés. Nous avons demandé l'avis de l'Oacot. La motion ne peut pas porter sur un domaine qui est de la compétence exclusive de l'exécutif, justement pour éviter ce genre de problème. Il s'agit d'une restriction que l'on ne trouve pas dans le règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Selon la réponse de l'Oacot, que nous vous communiquerons pour examen, cette restriction résulte d'une inadvertance et les principes de séparation des pouvoirs qui s'appliquent font que cette restriction devrait s'appliquer d'office. Ne pas l'appliquer équivaldrait à méconnaître le règlement d'organisation de la commune, qui est supérieur au règlement du Conseil de ville. Il y a beaucoup de motions. Il y a un travail important à fournir par un membre de l'exécutif vis-à-vis des commissaires qui attendent peut-être autre chose et c'est là qu'il y a une source de difficultés. Je pense que notre conseil ou votre conseil devrait examiner ces procédures et voir si elles doivent être maintenues ou si elles doivent être changées car nous voyons que cela pose des difficultés."

M. John Buchs, PLR : "Vous me voyez surpris, étonné, déçu. Le Conseil municipal a adressé à notre président, en date du 31 octobre 2011, une lettre que les chef(fe)s de fraction ont également reçue. Je relis exactement ce qui est écrit : "L'exécutif imérien a examiné avec attention le contenu de l'interpellation. Après analyse du Règlement du Conseil de ville, il a retenu que l'instrument de la motion est un instrument qui appartient au législatif.". Ceci est un point très important. La deuxième partie : "Ainsi, de l'avis de l'exécutif, la surveillance de sa mise en œuvre ne peut appartenir qu'au législatif, de manière à ne pas porter atteinte au principe de séparation des pouvoirs.". Nous avons déjà, ce soir, évoqué deux fois la séparation des pouvoirs. Est-ce que dorénavant, je suis très satisfait de la forme, l'exécutif va répondre à chaque interpellation et petite question par écrit ? Je constate que dans la liste des motions, nous avons des motions déposées depuis 2006. Pour certaines, nous n'avons jamais eu la moindre nouvelle. Nous avons remarqué que lorsque nous sommes intervenus, le 20 octobre 2011, notre interpellation a choqué l'un ou l'autre. Nous avons indiqué que le non traitement des motions était une atteinte à la démocratie directe. Je suis déçu, je pense que la séparation des pouvoirs doit exister. Je ne conteste pas la réponse de l'Oacot. M. le maire, vous avez oublié de dire une chose importante. Si nous voulons aller jusqu'au bout, dans les autres législatifs et bien c'est le bureau du Conseil de ville qui établit l'ordre du

jour, c'est lui qui accepte de mettre certains points. Il ne lit pas, comme nous, sur le site internet d'une radio locale que nous aurons à traiter, au mois de juin, les 25 millions de l'eau. Je prends un autre exemple tout simple. L'utilisation de notre salle par des tiers. Jamais le bureau du Conseil de ville n'est consulté. C'est notre salle. Je suis pour une séparation claire des deux pouvoirs, législatif, exécutif. On peut très bien revoir notre règlement du Conseil de ville pour l'adapter. Maintenant, nous devons entrer dans une démarche constructive et qu'on traite toutes ces motions qui sont ouvertes depuis 2006, 2007, 2008,... . Je comprends que certaines commissions font bien les choses, qu'elles sont "étouffées". Il ne faut pas oublier que dans notre administration, nous avons des chefs de services qui peuvent prendre en main une partie des réponses et apporter celles-ci aux conseillers municipaux. Je suis entré dans cette salle en 1971. C'est la première fois que j'entends un tel langage. Je suis offusqué par ce qui est dit sur la séparation des pouvoirs et la leçon de morale que l'exécutif veut donner au législatif."

M. Patrick Linder, SOC : "Pour rebondir sur ce que vient de dire M. John Buchs, PLR, je suis entré bien plus tard dans cette salle, mais je suis tout autant déçu. Je suis déçu, parce que cette séparation des pouvoirs est quelque chose que nous respectons absolument. Il m'est très difficile d'entendre des conseils de ce type de la part de l'exécutif. Je rappelle que cette assemblée reste supérieure à l'exécutif, que cela plaise ou pas. A ce titre, elle détient un certain pouvoir de création, que cela plaise ou pas."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne suis pas d'accord avec les termes de leçon de morale. J'expose une difficulté... ."

M. Patrick Linder, SOC, coupe M. le maire : "Ce n'est pas par rapport à vous et à votre explication."

M. Stéphane Boillat, maire : "Très bien. Vous avez évoqué la forme écrite. Si nous avons choisi cette manière, c'est parce que vous aviez souhaité que l'on se renseigne sur l'état de traitement des motions. Nous avons indiqué que nous pensions que votre bureau pouvait le faire et nous avons souhaité que votre bureau en soit informé le plus vite possible afin qu'il puisse prendre les informations nécessaires et jugées utiles. C'est pour cette raison que nous avons choisi cette manière de faire. Je pense que nous devons nous interroger sur ces éléments. Il faut être respectueux du souhait, ou des souhaits, du législatif. Je rappelle qu'il a plusieurs moyens de les exprimer. Il a aussi le moyen de s'exprimer dans les commissions, où il est largement représenté. Il faut aussi voir que la situation peut devenir délicate si le nombre de motions finit par occuper l'ensemble du travail des commissions. Il est vrai que ceci peut poser des difficultés. Le grand problème c'est qu'à Saint-Imier dès qu'une motion est signée, elle doit aboutir avec un rapport. C'est un immense travail. Il ne faut pas le mésestimer."

M. John Buchs, PLR : "Je pense que l'on ne peut pas simplement clore le débat sans aller plus loin. Je propose, ce soir, que le Conseil municipal invite les chefs de fraction, ou une délégation de deux membres par parti. Il faut que l'on discute ensemble dans l'intérêt supérieur de notre cité, afin d'éviter des incompréhensions. J'espère que mes collègues, chef(fe)s de fraction sont d'accord. Je pose également, dans la foulée, une question. Dans le règlement d'organisation, l'art 44, al. 2, dit : "Le Conseil de ville prend connaissance en s'exprimant à leur sujet : a) au début d'une législature, des objectifs du Conseil municipal pour les quatre ans à venir". Ces objectifs seront déterminés par le Conseil municipal. Ils auront un prix, un coût. Je sais que le début d'une nouvelle législature n'est pas facile, mais à quel moment le Conseil municipal pense-il nous remettre son plan ? On dit bien dans le règlement : "en début de législature". Ce soir, nous avons déjà d'importantes dépenses. Il viendra le point concernant l'eau, il viendra un tas de choses. Nous avons bien un plan financier, mais nous savons qu'il s'agit d'un instrument qui n'est pas contraignant. A quel moment aurons-nous le programme de législature ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal s'est réuni en début d'année pour définir un plan de législature. Il a tracé quelques axes. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une réflexion a été menée concernant l'avenir financier de la commune. La commission des finances doit rencontrer l'ensemble des commissions pour connaître leurs projets, et puis pour pouvoir trancher et faire des propositions. Il nous semble, en l'état, que tant que cette démarche n'a pas eu lieu, il est difficile d'établir un projet qui pourrait se trouver en décalage avec le résultat des ces rencontres. Nous estimons que le programme de législature doit prendre en compte les résultats de ces discussions."

M. John Buchs, PLR : "Très bien, merci. Je suis satisfait de vos réponses. On attend avec un vif intérêt le programme de... ."

M. Pierre Jeanneret, président, coupe M. John Buchs, PLR : "Très bien, nous reprenons le fil de notre motion si c'est possible."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je voulais justement revenir sur cette motion déposée par la fraction socialiste et qui, selon le texte de la motion, doit être confiée à la commission économique et touristique. Je me souviens avoir fait une interpellation concernant le même sujet, et qui n'avait pas abouti. Comme exprimé sous le point 6, nous proposons que cette motion soit confiée à une commission ad hoc, que notre conseil nommera lors de notre prochaine séance, et dont la présidence sera assumée par un membre du parti socialiste."

M. Patrick Linder, SOC : "Je crois qu'il est temps de clore cette discussion. C'est avec plaisir que le parti socialiste prendra ses responsabilités et accepte la proposition de M. Jean Luc Berberat, AJU, à savoir, de créer une commission spéciale pour traiter cette motion, puisque la commission économique et touristique semble si surchargée et ne peut pas allouer d'énergie à la réalisation d'un petit projet comme celui-ci. C'est avec plaisir que nous acceptons cette proposition et que nous prenons la présidence de cette commission."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci."

M. Pierre Jeanneret, président, demande si quelqu'un est contre cette manière de faire.

Il n'y a pas d'opposition.

## 11. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, passe la parole à M. Michel Ruchonnet, 1<sup>er</sup> vice-président.

...M. Pierre Jeanneret, président, quitte la séance quelques secondes...

M. Michel Ruchonnet, 1<sup>er</sup> vice-président : "Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Jean Luc Berberat, AJU, j'aimerais dire que le parti socialiste assume tout à fait ses responsabilités devant les motions. Je profite de vous lire ce que j'ai adressé au Conseil municipal et à M. Pierre Jeanneret, président de notre législatif, concernant le travail de la commission temporaire de la santé. Je vous rappelle que cette commission est présidée par moi-même et que M. Francis Daewyler, SOC, en est le vice-président. Nous ne sommes pas toujours les gens qui exigeons et qui ne "foutons" rien."

"Monsieur le Maire,

Voici quelques renseignements concernant la commission que je préside afin de respecter

les délais selon nos statuts.

La première séance de notre commission n'a pu avoir lieu que le 1<sup>er</sup> juin 2011. Chaque membre de la commission a reçu un dossier de "culture générale" concernant la problématique de la santé, et vous en avez reçu vous-même un exemplaire. Les mois de juillet et d'août ont été consacrés à l'étude de ce dossier; puis entre septembre et octobre 2011 ont eu lieu les interviews des différents acteurs régionaux de la santé. Nous venons de nous réunir le 28 novembre, pour examiner les résultats de ces contacts, et nous nous sommes maintenant partagés le travail pour établir un rapport qui devrait être le plus complet possible, afin d'identifier les problèmes et les attentes de chacun. Nous avons prévu de nous revoir dès le mois de janvier 2012 avec la première mouture de ce rapport final, que nous devrions être en mesure de présenter au Conseil de ville dans sa séance de mars.

Je tenais à vous informer personnellement ainsi que le Conseil municipal de l'avancement de nos travaux.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, c'est avec plaisir que je vous les fournirai.

Avec mes cordiales salutations."

"Nous suivons les choses. Merci de nous rendre justice."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je n'ai jamais prétendu que vous ne "foutiez" rien."

M. Michel Ruchonnet, 1<sup>er</sup> vice-président : "Très bien, j'en prends acte."

...M. Pierre Jeanneret, président, revient en séance...

## 12. Petites questions

M. Thierry Egli, AJU : "La nouvelle loi sur la péréquation financière et son iniquité à l'égard de notre population a déjà été dénoncée au sein de ce Conseil. Ses funestes conséquences ont été largement commentées. A l'instar de nombreuses communes de la région, la quotité d'impôts de Saint-Imier a dû être augmentée. Cette loi obligera notre commune à verser CHF 60.- par habitant chaque année à Bienne, Berne et Thoune. En 2012, nous verserons CHF 290'000.-, CHF 290'000.- en 2013, et ainsi de suite. Le soutien au commerce local (CHF 50'000.-) pendant les trois ans de travaux, si important pour la dynamique de notre commune et son rôle de centre de services et de commerce, a été beaucoup discuté. Durant cette même période, nous verserons CHF 870'000.- aux grandes villes du canton, soit 17 fois plus que pour nos commerces. Qui sera le plus favorisé : Bienne ou nos commerces ? Suivant le même mouvement, le canton investit joyeusement à Bienne. Fin octobre, les médias ont relaté le crédit de plus de 88 millions de francs pour la réfection et l'agrandissement des Gymnases du Lac à Bienne. Début décembre c'était au tour du Centre hospitalier biennois de bénéficier d'un crédit d'investissement de près de 85 millions pour sa rénovation complète. Nous n'avons rien entendu concernant l'immeuble Clef 44, propriété du canton qui devrait accueillir une partie du ceff. En outre, une bâche semble protéger le toit de l'immeuble Agassiz 12, aussi propriété du canton. D'où notre question : le canton a-t-il pris des décisions concernant l'entretien nécessaire de ses immeubles ? Où en est-on ?"

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Nous n'avons pas encore eu de feedback, mais nous allons nous rencontrer le 19 décembre prochain."

M. Thierry Egli, AJU : "Merci."

M. Michel Bastardoz, SOC : "La construction de l'usine ETA à Villeret va créer environ 200 emplois, ce qui réjouit le parti socialiste. Certains des futurs employés voudront peut-être s'établir dans la région, louer un appartement, ou construire une villa. Le parti socialiste aimerait savoir :

Premièrement : en ce qui concerne le dézonage de la parcelle de la rue de la Clef, nous savons que la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité a déposé une demande pour une mesure urgente. Nous aimerions savoir où en est cette demande.

Deuxièmement : on entend souvent que construire des immeubles locatifs n'est pas du ressort de la Municipalité, mais, pour exemple, la commune des Breuleux a construit un immeuble et devant le succès rencontré, elle lance un projet d'un nouveau bâtiment. Nous ne comprenons pas pourquoi cela ne marcherait pas à Saint-Imier. La commune ne doit-elle pas faire preuve de dynamisme et ne pas toujours voir les coûts engendrés, mais aussi les rentrées d'argent que génèrent les locations, les rentrées fiscales avec les nouveaux citoyens, et qui pourront aussi amener quelque chose au niveau des sociétés locales et de la vie du village. Nous souhaitons également savoir où en est le projet des immeubles locatifs au Nord de l'Ecole de musique."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement, la mesure urgente n'a bientôt plus rien d'urgent puisqu'on va arriver à déposer les plans de mesure urgente au même temps que la révision du plan de zone. Cette mesure urgente a été lancée en 2009. Cela fait maintenant un certain temps. Le but était d'arriver à la mise à disposition d'une zone où on pouvait construire des maisons individuelles. Nous avons rencontré certaines contraintes qui nous ont ralentis. Une de ces contraintes est notre plan de zone. Il date de 1992. La validité d'un tel plan est de l'ordre de 15 ans. Quand nous avons transmis à l'Oacot notre demande de mesure urgente, cet office a refusé de dissocier la mesure urgente et la révision du plan de zone. Nous avons été obligés de commencer par revoir le plan de zone pour pouvoir continuer sur la mesure urgente. Ceci a été le premier élément qui a ralenti toute la procédure. Nous espérons que le plan de zone puisse être publié en début d'année prochaine. Il y a également un élément qui est fondamental. Le terrain concerné n'appartient pas à la Municipalité. Actuellement, nous sommes en train de terminer le projet de convention qui va lier le propriétaire du terrain à la Municipalité. Je ne pense pas qu'il soit possible de mettre à disposition les terrains avant 2013 en raison des procédures. Pour compenser ce manque de parcelles, nous sommes en train de voir comment procéder pour pouvoir proposer à la population, en 2012, les dernières parcelles, 4 ou 5, situées dans le quartier "Champ de la Pierre".

M. Stéphane Boillat, maire : "Vous évoquez le cas des Breuleux. Votre conseil, en réponse à une motion, a indiqué qu'il n'appartenait pas à la commune de participer à ce type de construction. Concernant la zone qui se trouve derrière l'Ecole de musique, nous avons rencontré, récemment, les propriétaires à savoir, la société Diapason, et les représentants de l'Hoirie Galli, pour définir les modalités d'une mise en valeur ou d'une promotion commune de ces terrains. Un accord sur une démarche commune a été proposé. Nous espérons qu'il soit accepté, ce qui déboucherait sur la mise sur le marché de ces terrains."

M. John Buchs, PLR : "Lors de la séance du 20 octobre 2011, nous étions intervenus sur le sujet des cassons. Nous sommes très satisfaits des décisions du Conseil municipal et le félicitons. Nous avons également demandé d'étudier la possibilité de remettre une vignette aux personnes qui vont à la déchetterie afin de les identifier et d'éviter les abus. Avons-nous une réponse ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Nous n'avons pas encore de réponse définitive à cette petite question, parce que l'étude de la "future nouvelle" déchetterie, en partie régionalisée, n'a pas pu démarrer cette année. J'ai eu des informations, hier, à ce sujet. La maison Vadec et CSC Déchets ont été très occupés par le passage du canton de Neuchâtel à la taxe au sac pour janvier 2012. Je pense que nous pourrions vous apporter une réponse, assez rapidement, au printemps 2012, quant à l'utilisation de cette vignette et puis à la mise en place de cette démarche particulière."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le conseiller municipal pour sa réponse."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste constate avec tristesse l'annulation de la fête "Noël Ensemble". Nous désirons savoir quelle est la part de la commune pour l'organisation de ce genre de manifestation."

Mme Danièle Kiener, chef du département de la culture : "Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, deux reprises, pour savoir si "Noël Ensemble" allait avoir lieu cette année. Peu de gens se sont montrés disposés à participer à cette organisation. Nous avons une part de CHF 3'500.-."

M. Michel Ruchonnet, SOC : Donc, il y a une contribution de la commune de CHF 3'500.- pour l'organisation. Alors, et je fais un clin d'œil à M. Jean Luc Berberat, AJU, la fraction socialiste a décidé de poser sa candidature pour l'organisation de "Noël Ensemble" en 2012, et se tient prête à discuter avec la commune pour un partenariat à la hauteur de nos espérances."

### 13. Réponses aux petites questions

M. Pierre Jeanneret, président, "J'ai une réponse à vous apporter concernant une petite question de Mme Talika Gerber, PLR, concernant la Charte de collaboration avec la commune de Tramelan. Je vous donne lecture de notre lettre, ainsi que de la réponse reçue.

"Lors de notre séance du Conseil de ville du 17 juin 2010, nous avons approuvé la "Charte de collaboration Tramelan – Saint-Imier". Par cette approbation, notre conseil s'est engagé à collaborer sur deux axes, soit un axe stratégique et un axe opérationnel. De plus, il est précisé que les législatifs sont invités à tenir une séance commune une fois par année.

Nous pensons que cette rencontre ne pourra malheureusement plus être organisée cette année mais qu'elle devra avoir lieu si possible au premier semestre 2012. L'ordre du jour devra aborder des sujets concrets dans l'intérêt de nos deux communes. Il devrait être élaboré par nos deux bureaux. Vos propositions sont naturellement les bienvenues.

Dans l'attente de vos nouvelles,... ."

"Charte de collaboration Saint-Imier – Tramelan

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 2 novembre dont nous vous remercions et qui a retenu toute notre attention.

Le Conseil général a été informé de votre démarche en séance du 7 novembre dernier. C'est avec grand plaisir que le bureau du Législatif reprendra contact avec vous l'an prochain pour fixer les détails de la rencontre.

Dans l'intervalle, nous vous présentons,... ."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je suis satisfaite de votre réponse."

#### 14. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "J'aimerais, au nom du parti libéral radical, et je pense associer ici tous les partis, remercier notre secrétaire M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, pour son excellent travail et sa disponibilité entre les séances. Chaque fois que nous lui demandons un règlement, ou qu'on lui pose une question, nous avons une réponse immédiate. Merci beaucoup M. Rodrigues de votre disponibilité."

...Applaudissements...

M. Roland Amstutz, PLR : "Je m'exprime tout à fait à titre personnel. Suite à mon problème de santé du 6 octobre dernier, je tiens ici à remercier toutes les personnes de notre conseil qui, pendant ces moments, pas toujours très faciles pour moi, m'ont témoigné leur soutien, leur visite et leur message, merci infiniment."

M. Pierre Jeanneret, président : "Chers collègues, M. le maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous sommes arrivés à l'ultime séance de l'année 2011, qui est aussi ma dernière en tant que président. Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre participation et de votre collaboration. Rassurer-vous je ne serai pas trop long, n'étant pas spécialement inspiré par Fidel Castro. Trêve de plaisanteries, j'ai eu beaucoup de plaisir à présider ce conseil. Les nombreuses représentations que j'ai eu l'honneur d'effectuer m'ont apporté de nombreux contacts et d'enseignements. Mais il en est une qui est spécialement à relever : notre voyage en Chine, avec M. le maire. La représentation de notre ville dans le plus grand pays du monde a été une expérience surprenante, ahurissante voire déroutante. J'ai eu une chance extraordinaire de tomber l'année de la présentation par la maison Longines de sa nouvelle collection "The Longines Saint-Imier Collection" en première mondiale. Je profite de l'occasion pour remercier la Compagnie des Montres Longines et spécialement M. Walter Von Kaenel. Cela restera un souvenir inoubliable. Un autre temps fort pour moi a été l'allocution du 1<sup>er</sup> août. Je me suis d'abord dit : "zut encore un discours". Mais étant en vacances, j'ai eu le temps de le préparer sans stress. Lors de cette soirée j'ai eu beaucoup de plaisir, et, modeste mise à part, ressenti une certaine fierté d'être Suisse. Dans un tout autre ordre d'idée, je tiens à relever que nous avons eu cette année de nombreux dossiers complexes à étudier et sur lesquels nous devons prendre position. Des débats toujours corrects et fair-play (je n'aime pas les anglicismes mais je n'ai rien trouvé de plus explicite) nous ont permis de résoudre les problèmes et de respecter la démocratie. Pour terminer et respecter mon engagement d'être court, je voudrais encore dire un mot sur la conjoncture actuelle. Moi qui suis un éternel optimiste, j'ai quand même beaucoup de soucis pour l'année prochaine. La cherté du franc suisse, surtout vis-à-vis de l'euro, du dollar, et de la livre anglaise, pénalise fortement notre industrie d'exportation. Heureusement l'horlogerie paraît épargnée mais jusqu'à quand ? Il semble que même la Chine pourrait entrer en récession. Les tergiversations germano-françaises, qui veulent prendre des décisions sans consulter les autres pays, risquent fort de mal tourner. Il ne faut pas oublier que l'Europe reste le poumon économique de notre pays et que les bilatérales et la libre circulation restent d'une importance capitale pour la Suisse. Il est donc à souhaiter que nos négociateurs soient très habiles. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, et une année 2012 moins morose que mes propos."



... Applaudissements...

M. Pierre Jeanneret, président, se voit remettre par M. Michel Ruchonnet, 1<sup>er</sup> vice-président, un carton de vin en guise de remerciement pour son engagement.

15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2012

- a) président
- b) 1<sup>er</sup> vice-président
- c) 2<sup>ème</sup> vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

*a) président*

M. Patrick Linder, SOC, propose M. Michel Ruchonnet, SOC.

*b) 1<sup>er</sup> vice-président*

Mme Katia Ermel, AJU, propose Mme Mélanie Erard, AJU.

*c) 2<sup>ème</sup> vice-président*

M. Eric Achermann, PLR, propose M. Thierry Spring, PLR.

*d) secrétaire*

M. Patrick Linder, SOC, propose M. Sébastien Tschan, SOC.

*e) deux scrutateurs*

M. Jérôme Lavanchy, PLR, propose M. Frédéric Bürki, PLR.

Mme Katia Ermel, AJU, propose M. Fabien Golay, AJU.

A chaque proposition, le ou la conseiller(ère) de ville est nommé(e) à l'unanimité moins l'intéressé(e), avec applaudissements.

M. Pierre Jeanneret, président : "Voilà, nous sommes arrivés au terme de notre séance. Nous allons pouvoir passer à l'apéritif et puis au repas. Les personnes qui ne sont pas inscrites au repas peuvent bien évidemment participer à l'apéritif qui aura lieu dans la salle du Patchwork. "

M. Jean-Rodolphe Küng, citoyen, demande la parole : "Ayant passé une soirée nostalgique, la Quincaillerie Küng vous offre le café et le CIDE les "pousse-café".

...applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 12.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :